

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4174 du Jeudi 20 Avril 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

SESSION PASTORALE ANNUELLE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE

Les rapports des commissions appuieront la réflexion des Evêques



Les Evêques à l'ouverture des travaux (P.8)

UNICONGO

Michel Djombo entend insuffler un nouveau rythme à l'organisation du patronat



(P.3)

BRAZZAVILLE

Une vie perdue dans l'effondrement d'un immeuble en construction à Bacongo

Passé le choc, il va falloir déterminer les responsabilités de chacun
(lire notre coup d'oeil en biais)

SPORTS

Le football congolais passera pro bientôt

(P.15)

ENTREPRENEURIAT

Le miel de la coopérative Ya Diyi désormais certifié (P.6)

EDITORIAL

Océan du Nord

CANAL+

Y'A PIMENT DANS TELE



LES MATCHS LES + CHAUDS, LES SERIES LES PLUS FORTES



92 92
COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE
SECON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE
CANAL+ CONGO

* Offre valable jusqu'au 31/03/23 pour tout réabonnement à votre formule actuelle. Bénéficiaire de la formule TOUJOURS +. Offre valable pendant 15 jours. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 22 294 13 34 / 05 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE

«SCOPE ENERGY SA»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)
Siège social : 1 angle Avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble Morija, Centre ville
Pointe-Noire / République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2023-B14-00003

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire Soussigné, le 26 mars 2023, enregistré à Pointe-Noire, le 30 mars 2023, sous folio 063/21 n° 2507; la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société Anonyme avec Conseil d'Administration (SA)

OBJET: La société a pour objet, directement ou indirectement en tous pays et en République du Congo: La recherche et la production des hydrocarbures.
Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

DUREE: 99 années à compter de son immatriculation au RCCM.

APPORTS EN NUMERAIRE: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement de capital social reçue par le Notaire soussigné, il a été fait apport à la société en numéraire par les actionnaires, de la somme de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000), constituant le capital, divisé en Mille (1000) actions de Dix Mille (10 000) Francs CFA chacune souscrites et intégralement libérées.

ADMINISTRATION

La société est dirigée par un Conseil d'Administra-

tion, pour une durée de 2 ans et composé de :
- Monsieur Wilfrid NGOMA MBOUKOU, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Félix Vincent MACOSSO, Directeur Général ;
- Monsieur Eros Kevine Benjamin MOLOUBA, Administrateur ;
- Monsieur Albert MVOULA GUIMBI, Administrateur ;
- Monsieur Carrel NGOMA, Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sont nommés, pour une durée de 2 ans Société «RELIANCE SA», Commissaire aux comptes titulaire
Monsieur Dominique KOUBA, Commissaire aux comptes suppléant

RCCM: CG-PNR-01-2023-B14-00003

Dépot Legale: Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 07 avril 2023

Fait à Pointe-Noire, le 11 avril 2023

Pour avis et mention



Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 / 05 736 64 64 République du Congo

INSERTION

«J'AIME SARLU» En sigle «JS»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social: 15 Boulevard Charles De GAULLE, Immeuble LINCOLN IMMOCO, Rez-dechaussée, Magasin n° 6 en face de la pâtisserie Pain de sucre, Centre-ville
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00069

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 07 mars 2023, enregistré à Pointe-Noire le 09 mars 2023, folio 048/10, n° 1872, la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
Mise à disposition du personnel: Ménagère, Babysitter, Jardinage, Nettoyage.
- Location & vente de véhicules '
- Aménagements Immobiliers et Décoration d'intérieur;
- Prestation de services ;
- Commerce général ;
- Import-export ;

Et d'une manière générale, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus.

DENOMINATION: La société prend la dénomination de «J'AIME SARLU» en sigle «JS»

SIÈGE SOCIAL: Le siège social de la société est sis 15 Boulevard Charles De GAULLE,

Immeuble LINCOLN IMMOCO, Rez-dechaussée, Magasin n° 6 en face de la pâtisserie Pain de sucre, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

GERANCE:

- Madame Catherine Ursula Francisca LONZANIABEKA GNALABEKA est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

RCCM: CG.PNR.01-2023-B13-00069

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 avril 2023 sous le n° CG-PNR-01-2023-B-00410.

Fait à Pointe-Noire, le 12 avril 2023

Pour avis et mention



Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«Société Peinture Nationale Congolaise» En sigle P.N.C

Société A Responsabilité Limitée
Capital: 10.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: Quartier Tchimbambouka, zone Mvouassa, vers Agri-Congo, sur la route de la Frontière; B.P.: 938
POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatorze mars deux mil vingt-trois, enregistré le quinze mars de la même année, Folio 053/12 n°0540, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Peinture Nationale Congolaise, en sigle P.N.C, SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, quartier Tchimbambouka, zone Mvouassa, vers Agri-Congo, sur la route de la Frontière.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Décidé d'agréer la cession de cinq (05) parts sociales faite par Monsieur ZIAD YOUSSEF ZEBIANE à la société ZYZ Holding S.A.L, de quinze (15) parts sociales faite par Monsieur Sergio LA TORRE à la société 3S LA TORRE S.A.L, de seize (16) parts sociales faite par la société BUSINESS INVESTMENT GROUP TORRE S.A.L et celle de vingt-quatre (24) parts sociales faite par la société BUSINESS INVESTMENT GROUP à la société 3S LA TORRE S.A.L et celle de vingt-quatre (24) parts sociales faite par la société BUSINESS INVESTMENT GROUP au profit de la société ZYZ Holding S.A.L.;

- Nommé, en qualité de cogérant, Monsieur Omar ZEBIAN, en remplacement de Monsieur Hussein MALLAH, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision des associés;

- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 06 Avril 2023 sous le n°CG-PNR-01-2023-D-00234.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU, NOTAIRE

CABINET D'AVOCATS

Romain ONGOUAGNON N.

E-mail: rongouagnon@yahoo.fr

Tél.: 00242 05 558 72 44, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

N/Réf.: P/A082/01/23/ONR v/Réf.:
Affaire: BITSINDOU Samien C/
SITOU KOUANGA Etienne

Maître Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU, Avocat à la Cour au Barreau de Pointe-Noire, informe le public qu'une audience d'adjudication se tiendra suivant extrait du cahier des charges ainsi publié: Créancier poursuivant: Monsieur BITSINDOU Samien, Congolais, né le 29 avril 1979 à Brazzaville, domicilié au quartier SIA-FOUMOU, Loandjili, arrêt Les Manguiers, Ingénieur en exploitation, Agent Total Energies E.P. Congo ; Ayant pour Conseil, Maître Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU, Avocat, cabinet sis Avenue Jean Felix TCHICAYA, Rue BETE KOUMBA, Château d'eau, arrêt BOUETE, arrondissement N°1 Emery Patrice LUMUMBA à Pointe-Noire ; Débitéur saisi: Monsieur SITOU KOUANGA Etienne, demeurant

Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU
Membre du Conseil de Barreau de Pointe-Noire

Pointe-Noire, le 11 avril 2023

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE IMMOBILIERE

à Pointe-Noire, au quartier Loandjili, parcelle non numérotée et rue dénommée, dernière le CEG MOE POATY; Identification du bien en vente
Une parcelle de terrain clôturée cadastrée n°06, Superficie: 500m2
Bloc 191, section AL, sise sur une rue non dénommée et non numérotée au quartier Loandjili, derrière le CEG MOE POATY;
Mise à prix: 9.000.000 F. CFA ;
Lieu: Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, Centre-ville, en face du Consulat Général de France ;
Date: 06 mai 2023 ;
Heure: 8H30.

Pour publicité,
Maître Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU,
Avocat à la Cour

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef adjoint: Cyr Armel YABBAT- NGO

Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau

Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.

FINANCES PUBLIQUES

Des véritables entreprises à siphoner l'argent de l'Etat, dénonce Mathias Dzon

Le 8 avril dernier, le président de l'Alliance pour le renouveau et la démocratie (ARD), Mathias Dzon, a organisé une conférence de presse, au siège de la plateforme, à Ouenzé. L'opposant s'est indigné de l'aggravation de la crise économique et financière qui plombe le pays et de l'incapacité, selon lui, du Gouvernement à la juguler. Nous revenons sur cette conférence de presse.

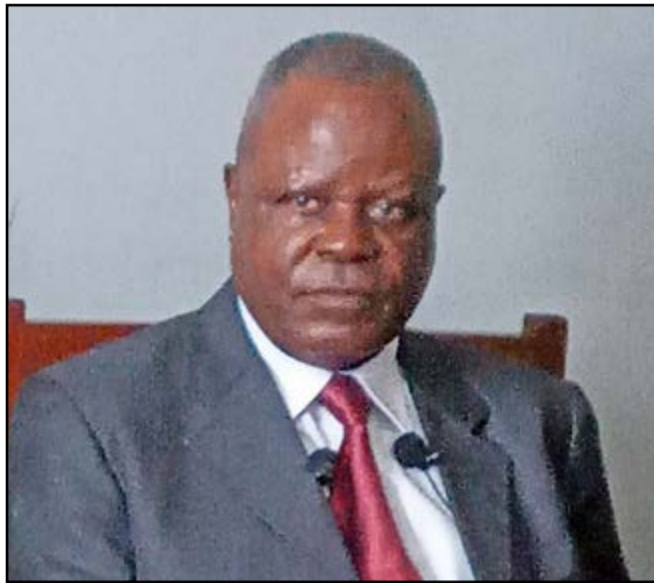
Dans ce pays, les gens ont peur de parler», a dit Mathias Dzon. Il a demandé à la population d'être courageuse: «N'ayez pas peur».

Pour l'opposant, depuis que sa plateforme revendique le dialogue national, il a reçu des émissaires qui sont venus lui demander si ce dialogue n'allait pas être une deuxième conférence nationale où les gens viendraient encore injurier le Président. «Je leur ai répondu qu'il n'en sera pas ainsi. Ce qui est prioritaire aujourd'hui, c'est de trouver les solutions idoines pour sortir le pays de la crise dans laquelle il a été plongé. Le pays va mal. Le dialogue est la dernière carte que le pays doit jouer pour éviter de sombrer dans le désordre inutile. Le pays est envahi par les mercenaires. Il faut laisser les Congolais mourir de leur propre maladie. Pour ça, mettez en place des structures qui permettent de vivre: des hôpitaux décents, des activités saines, un pouvoir d'achat qui permette de s'acheter les médicaments nécessaires, un pays balisé par de grandes infrastructures. C'est ça que nous demandons», a expliqué Mathias Dzon.

Paraphrasant le Chef de l'Etat selon qui le ver est dans le fruit, le président de l'ARD a ironisé que le ver, ce sont toutes

les structures administratives. «Le ver, c'est véritablement l'Etat-PCT. De son secrétaire général jusqu'au dernier fonctionnaire du parti qui ont des salaires fonctionnels payés par le Trésor public. Je vous confirme ça. Ce n'est pas normal. La gouvernance actuelle, c'est le PCT. Si nous voulons que le pays marche, il faut changer de gouvernance. Pour cela, il faut extirper le ver qui est dans le fruit qui s'appelle Etat-PCT», a-t-il estimé.

Mathias Dzon est revenu sur le Fonds des générations futures. «Les 14 mille milliards de F.CFA d'excédents budgétaires. Le Gouvernement avait dit qu'il avait mis cet argent dans un compte de génération future. J'avais animé une conférence de presse pour démontrer qu'il n'y avait pas un tel compte. Rapidement, ils sont allés ouvrir un compte à la Banque centrale. C'est mon métier, il ne peut pas y avoir quelque chose à la Banque centrale sans que je ne sois au courant. On a démontré que c'était faux. Au moment où je vous parle, le prix du baril de pétrole est à 84 dollars, mais le budget de l'Etat exercice 2023 a été élaboré sur la base de 60 dollars. Il y a un écart. Pourquoi on, a pas fait un collectif budgétaire? Le budget du Congo est une vraie catastrophe, il est fait pour la



Mathias Dzon

forme. En matière de vente de pétrole, notre référence c'est le Brent de la Mer du Nord. Avant, nous utilisions les traders internationaux. Le Congo avait gagné son pétrole auprès d'eux. Il a pris des emprunts qu'il n'a pas pu rembourser et les relations se sont brouillées. C'est pour cette raison que le Congo avait décidé de créer ses propres traders qui sont soit à Dubaï où en Suisse. Ce sont les mêmes au pays qui ont créé les sociétés de traders. Ils vendent, mais à quel prix? Quand ils vendent, l'argent va où? Le Trésor n'a qu'un seul banquier, c'est la Banque centrale. Il n'y a aucun frais qui tombe là-bas. Au Trésor public, le coffre-fort est vide. Curieusement, personne n'a condamné le fait que l'Etat soit allé ouvrir un compte à la Banque postale pour recevoir les recettes fiscales et douanières. C'est malheureux. La SNPC est devenue la tête du ver qui ronge le Congo, puisqu'elle vend le

pétrole on ne sait à qui et à quel prix. On ne sait pas non plus où va le bonus d'exploitation et de découverte. Aucune entreprise congolaise ne touche de provision pour l'investissement diversifiée (PID), créée pour aider les PME», a-t-il révélé.

Il a regretté ce qui s'est passé au Conseil supérieur de la Magistrature. Pour lui, c'est un divertissement. «Les gros détourneurs du pays sont connus. Allez vérifier, dans chaque ministère, il y a des menus recettes qui ne sont pas reversées au Trésor public. Ça va où? L'argent de la vente du chantier naval n'est pas entré au Trésor. Tous les exploitants forestiers payent une taxe qui varie entre 5 et 7%. Chaque année, cette taxe rapporte 7 milliards de F.Cfa. Elle n'est pas également reversée au Trésor public, il n'y a aucune trace. Qui prend ça?», s'est indigné le président de l'ARD.

KAUD

Editorial

Océan du Nord

Ce nom devient fréquemment évoqué ces derniers jours. La multiplication des accidents affectant ses autobus, élégants pourtant et modernes, commence à poser question. Ou bien son matériel a vieilli (ce que démentent pourtant les plaques d'immatriculation neuves de ses véhicules), ou bien c'est le personnel qui a vieilli. Car, dans la majeure partie des accidents enregistrés, on ne peut invoquer la fatalité. Dimanche, donc, un bus parti de Brazzaville a «fait balula» comme nous disons, non loin de Ngo : 6 morts. L'émotion suscitée est grande. Parce que Ngo succède à une liste déjà conséquente d'autres localités marquées par les blessures et le sang des voyageurs accidentés. Lors de l'un de ces accidents, La Semaine Africaine s'était déjà interrogée dans un «Coup d'œil en biais», sur la raison de ces accidents à répétition.

La société nous avait pris en grippe. Cette fois, nous avons voulu recueillir de vive voix le sentiment de ses dirigeants. Il nous a été indiqué une procédure assez décourageante, de déposer la demande d'interview au secrétariat et d'attendre qu'on nous rappelle. Pas de problème, nous le ferons. Nous aimerions comprendre si, comme le ministre des Transports a commencé à le suggérer, ces catastrophes sont dues à l'imprudence des chauffeurs (manque de sommeil, de repos, distances de conduites trop longues...)

Le fait est que notre pays a la fâcheuse tendance d'exercer une forte pression sur un secteur, lorsque le secteur concurrent ou complémentaire ne donne plus satisfaction. Océan du Nord, mais aussi Bony Voyages, Stellimac et autres Trans Afric Express sont certes venues soulager une population qui a longtemps souffert de l'acharnement des Ninjas contre notre unique chemin de fer.

Même nos compagnies aériennes battent de l'aile, à commencer par les plus emblématiques d'entre elles qui ont disparu : Lina Congo, puis Eclair. Si, maintenant que le réseau routier qui s'étire, ne peut plus nous garantir d'aller de Pointe-Noire à Ouessou en toute quiétude, il nous faut envisager les choses autrement. Faire passer des permis de conduire de manière stricte, c'est-à-dire sans corruption, sans complaisance. Si le ver n'est pas dans le fruit ici, comme il est courant d'en trouver, ce sera possible.

Albert S. MIANZOUKOUTA

UNICONGO

Michel Djombo entend insuffler un nouveau rythme à l'organisation du patronat

Le président du Conseil d'administration d'Unicongo, Michel Djombo, incarne le dynamisme et la jeunesse du patronat congolais. Homme de son temps, il est toujours par veaux et par monts pour visiter les membres de son organisation, chefs d'entreprises, et plaider leur cause. Fini le temps des patrons débonnaires et distants, presque toujours étrangers et des vieux de la coloniale ? Voire. Entretien.

• C'est quoi exactement, UNICONGO, M. Michel Djombo ?

**C'est l'Union interprofessionnelle du Congo. C'est le syndicat patronal le plus représentatif du secteur privé, pas parce qu'on se bat pour cette représentativité mais par la force des choses. On a rassemblé la plupart des grands groupes, la plupart des filiales des grands groupes: on a parmi nous tous les cabinets conseils, les industriels et, de plus en plus, on a des PME et TPTE. Par exemple on a une fédération Agriculture.

• Pendant longtemps, UNICONGO a été très peu visible à Pointe-Noire... ?

**Avant 1997, la dynamique économique, les sociétés, leurs

sièges étaient plutôt à Brazzaville. Après 1997, il y'a eu un mouvement où beaucoup des sociétés qui avaient encore sur le papier leurs sièges sociaux à Brazzaville, au fond, opéraient depuis Pointe-Noire. C'est le cas par exemple, de Brasco. C'est le cas de la CFAO et de tout un tas de sociétés comme ça et ça fait qu'après 1997, UNICONGO est repartie un peu à Pointe-Noire et a été moins visible ici, voilà !

• Mais pendant longtemps aussi votre organisation a été perçue comme proche du pouvoir, loin des préoccupations du petit peuple !

**Ça, c'est une erreur, parce que le rôle premier d'un syndicat patronal c'est la défense



Michel Djombo

des intérêts du secteur privé, mais, d'abord, de ses membres et de là, du secteur privé. C'est la défense de ses intérêts à travers des discussions, à travers les Lobbyings vis-à-vis des pouvoirs publics. Donc, il nous faut être à Brazzaville Voilà, donc depuis novembre 2012, nous avons un nouveau bureau élu que j'ai la charge de présider, avec un vice-président

qui est du secteur industriel qui est le DG de Brasco, François Gaziana, et un trésorier qui est le directeur régional de Bolloré. Il chapote Bolloré en RDC et au Congo. Pour la petite histoire, François Gaziana, le DG de Brasco, est un franco-congolais. • Mais du coup, donc, votre interlocuteur privilégié c'est l'Etat congolais ?

** Tout à fait. Le patronat c'est, on va dire, le partenaire du dialogue public-privé par excellence. Et au-delà de ça, concrètement, c'est la représentation dans tous les comités, les conseils d'administration d'entités parapubliques. Dans tout ce qui touche la vie économique, le patronat est représenté. Vous devez savoir que l'un de mes prédécesseurs était le président du conseil d'administration de la CNSS... Le patronat congolais, c'est trois organisations : on a UNICONGO, on a l'UNOC et on a COPARCO.

L'UNOC, historiquement, de par son ancien président le feu président Bopaka, est le syndi-

cat, comme son nom l'indique, des opérateurs économiques. L'UNOC rassemble ceux qui ont répondu aux marchés d'Etat pendant longtemps. Donc, lorsque vous entendez parler de l'UNOC, c'est systématiquement parler de la dette intérieure.

Nous, on a une vision plus large de par la diversité de nos membres.

• C'est-à-dire ?

**Pendant longtemps, on s'est plaint du coût du passage portuaire, du coût des péages, de l'impact de la parafiscalité, donc tout un tas d'éléments. On les prenait groupe par groupe et on montait au créneau dans les discussions avec les pouvoirs publics, en disant : ça, ça pose problème.

Mais on n'était pas audibles parce que c'était perçu comme étant des revendications un peu égoïstes. Donc la solution que nous on y voit c'est faire une étude globale pour dire aux parties prenantes dont l'Etat: «Voilà le coût d'exercer une

activité économique au Congo, de façon objective. On vous dit : voilà au Congo, produire Orangina à Brazzaville pour Ragec, ça coûte tant ».

«Le même Ragec est installé en Angola, voici son coût de production en Angola. Orangina produit à Luanda, livré à Pointe-Noire, est moins cher que l'Orangina produit à Brazzaville et livré à Pointe-Noire».

• Je suppose que, en vous élisant, les membres du syndicat ont été «influencés» par le poids de votre nom ?.... Est-ce qu'il n'y a pas conflit d'intérêt ?

**Conflit d'intérêt ? hum... de quel ordre ?

• Que l'on vous voie à la fois juge et parti, en tant que fils d'un ancien ministre connu et membre dirigeant du syndicat des patrons... ?

**D'accord, les présidents d'UNICONGO, jusqu'à présent, ont plutôt été des chefs d'entreprises étrangers ou perçus comme tels. Le défunt président Baros avait la nationalité congolaise mais était perçu comme étranger. Mais il a peut-être passé soixante ou soixante-cinq ans au Congo et était donc congolais.

Propos recueillis par Albert S. MIANZOUKOUTA

MINISTERE DU COMMERCE,
DES APPROVISIONNEMENTS
ET DE LA CONSOMMATION
CABINET
N°/MCAC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

COMMUNIQUE DU MINISTERE DU COMMERCE

La loi n°19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo prescrit, à son article 33, aux sociétés et établissements de commerce le principe de l'employabilité prioritaire de la main d'oeuvre congolaise.

En application des dispositions de cet article 33, un contrôle sera effectué sur toute l'étendue du territoire auprès de tout établissement et société de commerce.

Le contrôle consistera à connaître les quotas des Congolais et des étrangers employés dans chaque établissement ou société.

Le démarrage dudit contrôle est prévu pour le lundi 1^{er} mai 2023.

Fait à Brazzaville

Le Directeur de Cabinet

Victor NGOULOU-MPEMBA YA MOUSSOUNGOU

ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES DU CONGO (ONEC-C)

Michel Patrick Gamassa reconduit à la tête du Conseil de l'Ordre

Après un premier mandat de trois ans qui a été confié à l'équipe menée par Ludovic Ngatsé comme président lors de l'assemblée générale inaugurale de l'ONEC-C du 21 décembre 2019 à Brazzaville, le Conseil de l'Ordre dirigé par Michel Patrick Gamassa depuis mars 2020 (après l'entrée au gouvernement courant mars 2020 de Ludovic Ngatsé, en qualité de ministre délégué, chargé du Budget. Ndr) rempile pour un deuxième challenge triennal. La liste du Président Gamassa a été plébiscitée à l'issue de l'assemblée générale électorale qui a eu lieu le 15 avril 2023, à Pointe-Noire. La cérémonie s'est déroulée dans une ambiance bon enfant. Elle était placée sous le patronage de Monsieur Henri Loundou, commissaire du Gouvernement auprès de l'ONEC-C.



Le présidium de la rencontre

Réélu avec 98,41%, le président du Conseil de l'Ordre national des experts-comptables du Congo était à la tête d'une liste qui comprenait un vice-président, Serge Alexandre Denguet-Atlicky; un secrétaire général, Brice Voltaire Etou-Obami; un secrétaire général adjoint, Colbert Okinga Eboungou; un trésorier, Roger Mayabel; un trésorier adjoint, José Serges Seket; et des membres: Paulin Kali Tchiyembi, André Man-kenda, Auguste Yolo. Michel Patrick Gamassa n'a pas caché sa joie d'être porté, pour la deuxième fois consécutive, à la tête du Conseil de l'Ordre national des experts-comptables du Congo. «C'est à la fois un sentiment de fierté et de responsabilité. Ce n'est qu'un mandat qui nous est confié par nos confrères. Donc, je suppose que s'ils ont accepté de renouveler notre mandat, c'est qu'ils estiment que nous avons accompli la mission qu'ils nous ont confiée. Je prends cela comme une marque de confiance de la part de nos confrères», a-t-il commenté.

J'insiste sur la formation parce que c'est le seul moment où nous pouvons resserrer nos liens et nous pouvons aussi améliorer nos compétences», a-t-il argué. Le parrain de l'ONEC-C, Christian Migan de nationalité béninoise, membre de l'ONEC-C et de plusieurs ordres nationaux, a pris la parole, en sa qualité de l'un des doyens de la profession comptable au Congo, avec ces mots. «Je suis très ému, parce que ces trois années (NDLR: du premier mandat du Conseil de l'Ordre national des experts-comptables du Congo) n'ont pas été faciles. J'étais dans le train avec vous et au quotidien. Comme vous le savez, je coache plusieurs Ordres, mais j'ai été agréablement surpris parce qu'à des moments donnés, au fur et à mesure, j'avais peur que le train déraile. Mais vous avez tout fait pour qu'il ne déraile pas. Vous avez respecté cette unité qu'il fallait pour un Ordre. J'ai été président d'un Ordre que j'ai créé il y a seize ans, au Bénin... Ne soyez pas surpris que vous avez été réélus parce que vous êtes restés unis et vous avez voulu aller de l'avant. Mais le plus dur, c'est à partir de maintenant. Vous êtes aujourd'hui parmi les meilleurs élèves de la profession. Ça, je peux vous le dire. Et ils vous le diront au Congrès de l'Ordre des experts-comptables en septembre



Patrick Michel Gamassa, à l'extrême droite, avec les membres de sa nouvelle équipe

prochain. Le Congo sera interpellé pour dire ses prouesses. Je veux que vous continuiez à être très unis. Le virage sera dangereux, mais si vous gardez le cap, vous irez très loin. Dans la sous-région, pour tous les gens que je coache, le Congo est parmi les meilleurs. Tout ça, je pense que la médaille, on doit la donner au Commissaire du Gouvernement. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, ça fait des années qu'on se connaît, je veux seulement vous dire, merci. Merci de continuer à les soutenir, parce que, pour l'économie du Congo, c'est eux qui vont la faire avancer», a-t-il déclaré. Pour rappel, la loi créant l'Ordre national des experts-comptables du Congo a été promulguée le 18 septembre 2013. Structure sous tutelle

du ministère en charge des finances, elle a pour missions d'assurer le respect des normes professionnelles; le respect du code déontologique et d'éthique professionnelle; le respect des obligations professionnelles en matière d'établissement, de contrôle et de certification des comptes annuels; le respect des obligations professionnelles (volume horaire moyen 40 heures); la défense des intérêts des professionnels de la comptabilité; la collaboration avec les pouvoirs publics en matière de formation et d'organisation des examens professionnels dans le domaine de la comptabilité; la promotion de l'exercice libéral et de la profession de comptable.

Véran Carrhol YANGA

CEMAC

Fulgence Likassi-Bokamba, nouveau commissaire à la Commission

Né le 2 septembre 1963, Fulgence Likassi-Bokamba a fait une bonne partie de sa carrière au sein de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (OCEAC) basée à Yaoundé. Il y a occupé plusieurs fonctions, notamment: directeur de cabinet du secrétaire général de l'Organisation, Dr Jean-Jacques Moka; chef de département Administration, finances et logistique et Agent comptable par intérim; directeur de l'Administration et des finances et agent comptable par intérim; Contrôleur financier. Il a maintes fois été le délégué de l'OCEAC et le représentant du Dr Manuel Nso Obiang Ada, secrétaire exécutif sortant de



Fulgence Likassi-Bokamba

l'Agence d'exécution, à de grands événements. Les succès de la sous-région face à la pandémie de COVID-19 sont évidemment à mettre aussi à son actif. Diplômé de l'Ecole nationale d'administration publique de Rabat, au Maroc, et de l'Ecole Nationale d'Administration d'Alger, en Algérie, où il est sorti Major de promotion, Fulgence Likassi-Bokamba était membre de l'équipe restreinte de la CEMAC pour la préparation de la mise en place des Agences d'exécution de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale. Tout comme celui de l'équipe de travail restreinte pour la réforme de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endé-

COUP D'OEIL EN BIAIS

Effondrement d'un immeuble en construction à Bacongo

Une maison à quatre étages en construction s'est effondrée mardi 18 avril 2023, rue Trois Francs, en diagonale du siège de l'arrondissement 2 Bacongo, à Brazzaville. Dans sa chute, elle a entraîné une habitation et une partie d'un salon de coiffure mitoyens, laissant le voisinage dans la désolation. D'après des témoignages, trois personnes étaient coincées dans les décombres. On a enregistré le décès d'une femme âgée sur le chemin de l'hôpital. Une autre, qui se trouvait dans le salon de coiffure, a pu s'échapper avant que l'immeuble ne s'effondre, alertée par un bruit assourdissant. L'administrateur-maire de Bacongo et le ministre de l'Intérieur se sont rendus sur place. Les causes de la catastrophe restent inconnues. Cette maison avait-elle un permis de construire? Les normes de construction ont-elles été respectées? Telles sont les questions qu'on se pose. Normalement, une enquête pour "mise en danger de la vie d'autrui" devrait être ouverte.

Océan du Nord au coeur d'un nouvel accident meurtrier sur la RN2

La société de transport interurbain Océan du Nord a enregistré un nouvel accident sur la Route nationale numéro 2, dimanche 16 avril dernier à près de 5km de Ngo, dans le département des Plateaux. Bilan provisoire: au moins six morts et plusieurs blessés graves, selon une source. Ce drame est survenu moins d'un mois seulement après le tragique accident d'un bus de ce transporteur à Mindouli. Les circonstances du drame sont encore inconnues. Le ministre Honoré Sayi, des Transports, a réuni à Brazzaville les responsables de la société et les différents syndicats des transporteurs. Il a demandé que de nouvelles mesures soient appliquées par l'ensemble des transporteurs visant à renforcer la sécurité des biens et des personnes lors des voyages.

Un poteau électrique s'effondre près de La Semaine Africaine

Grosse frayeur dans les parages du CHU-B (Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville): un poteau d'éclairage de l'impassé menant au Lycée Chaminade, entre le siège de "La Semaine Africaine" et la station-service Total, s'est effondré vendredi 14 avril 2023, entraînant au sol des câbles électriques. Cela aurait pu être un drame si des personnes s'y trouvaient. Des travaux de mise en sécurité ont été engagés pour ouvrir la voie à la circulation. Plus de peur que de mal, finalement!

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE OFFICE NOTARIAL

MAITRE PAUL BERNARD BATIA

B.P 4613 - Tél. : (242) 05.534.46.83 - E-mail : omcebaaa@gmail.com - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT Rond-Point ex « BATA à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire — Congo

Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

«SOCIETE GROUPE AGRO-PASTORAL DU-CONGO» SARL

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le trente juin deux mille vingt-deux, et enregistré à Pointe-Noire, le 31 mars deux mille vingt-trois, folio 064/01 110136, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: Société GROUPE AGRO PASTORAL DU CONGO. (G.A.C)

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Associés : Madame Ella Kaprice NIAMBA ; Monsieur Justin Heinrich BIKOGO ; Mademoiselle Maud Dayanna DE LAET ; Monsieur Noé Rehder BIKOGO ; Monsieur Shem-Kenan Justin BIKOGO ; Monsieur Nahshon Heinrich BIKOGO.

Capital social : Deux millions (2.000.000) de Francs CFA ;

Siège social : NO19, Rue de la BASE quartier LA BASE, arrondissement n01-E.P LUMUMBA Pointe-Noire, République du CONGO ;

Objet: La société a pour objet au CONGO et partout ailleurs : Agro-Pastoral ; Transformation industrielle des produits alimentaires de bétails ; Production farine de manioc, de banane, de tarots, d'ignames, de patates douces et de pommes de terre.

Gérance: Les associés décident de confier la tâche d'assurer la gérance et l'administration de ladite Société à madame Ella Kaprice NIAMBA la principale et Monsieur Justin Heinrich BIKOGO comme co-gérant.

R.C.C.M : numéro CG-PNR-01-2023- B12-00060.

Pour avis Le Notaire

mies en Afrique Centrale et assistant administratif du secrétaire général.

Il fut enseignant à l'Université Marien Ngouabi, notamment à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) et membre de la Commission de réforme des pro-

grammes de cette école. Depuis le 17 mars 2023, il est le nouveau commissaire de la Commission de la CEMAC, nommé par la Conférence des Chefs d'Etat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONGO-ANGOLA

Bâtir des stratégies et fédérer les énergies entre les deux pays

La huitième session de la grande commission mixte de coopération entre le Congo et l'Angola s'est ouverte le 18 avril 2023 à Brazzaville par la réunion des experts. Elle a été clôturée le 20 avril. Ces travaux ont été coprésidés par l'ambassadeur Siméon Ewango, chef de département de la coopération au développement au ministère de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, et Domingos Custodio Vieira Lopes, secrétaire d'Etat à la coopération internationale et les communautés angolaises.



Le présidium

Pendant la réunion, les experts ont examiné les points politique, diplomatique et judiciaire. Ils ont mené leur réflexion en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs communs: évacuer tant les conclusions issues de la session précédente que le cap juridique, renforcer le cap juridique en concluant de nouveaux instruments dans les secteurs prioritaires et porteurs, identifier ces secteurs prioritaires en vue de diversifier la coopération, mettre en place des plans d'actions sectoriels assortis de projets concrets, etc. Des accords de coopération seront signés dans le domaine de la défense, de la sécurité, de l'immigration et des frontières ainsi que dans le domaine économique, commercial, financière, technique et culturel.



Les deux parties pendant la réunion

Siméon Ewango a salué l'entière disponibilité du Gouvernement congolais à développer, sous l'impulsion du président de la République, des relations de coopération multiformes avec les autres Etats du monde, en l'occurrence la République d'Angola. «Il y a huit ans que ce mécanisme de coopération n'a pas fonctionné, privant ainsi les deux parties de ce cadre de concertation et d'échanges sur les questions d'intérêt commun de leur développement durable», a-t-il dit.

Le chef du département de la coopération au développement a souligné que des accords de coopération ont été signés dans plusieurs domaines et quelques avancées significatives dans les secteurs des transports aériens et maritimes, de la formation, dans les secteurs de la défense, de la sécurité, de la gestion des frontières.

Les experts devraient saisir l'opportunité de cette 8^e session de la grande commission mixte de coopération pour bâtir des stratégies et fédérer les énergies à l'effet de concrétiser la volonté commune des deux Gouvernements, de dynamiser et diversifier davantage la coopération.

Cependant, cette coopération ne comble pas encore les attentes des deux parties qui peuvent faire davantage, au regard des potentialités économiques et de la diversité des opportunités d'investissement dont disposent les deux pays, a indiqué Siméon Ewango.

Domingos Custodio Vieira Lopes a reconnu les efforts et le dévouement entre les deux pays pour la tenue de la 8^e session. «Nous croyons que la commission bilatérale aura un effet multiplicateur sur nos relations historiques que nous espérons être plus dynamiques et prometteuses».

Le Congo, a-t-il ajouté, avait joué un rôle prépondérant dans l'obtention de l'indépendance de la République d'Angola et les relations ont été officialisées le 24 septembre 1976. Elles ont abouti à la signature du traité d'amitié et de coopération. «A cette date, ont été signés les accords importants de coopération dans divers secteurs. Nous sommes rassurés que cette 8^e session de la commission de coopération bilatérale sera un point d'inflexion de nos relations», a-t-il affirmé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

COOPÉRATION

L'ONU toujours disposée à accompagner le développement du Congo

Le Gouvernement congolais et le Système des Nations Unies ont tenu lundi 3 avril 2023, à Brazzaville, la réunion de leur comité de pilotage de coopération pour l'aide au développement révisé (2020-2024), plus connu sous le sigle anglais UNDAF.

Coprésidée par Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, en lieu et place de la ministre du Plan, et Chris Mburu, Coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Congo, la rencontre s'est déroulée avec la présence d'Aimé Blaise Nitoumbi, directeur général du partenariat au développement au ministère du Plan. Les deux parties ont procédé à l'évaluation des activités de l'année 2022 et préconisé celles de 2023. L'UNDAF révisé a été élaboré dans le cadre d'un processus

comprenant des consultations avec les entités gouvernementales, la société civile, le monde universitaire, les organisations non gouvernementales et le secteur privé entre juillet 2022 et janvier 2023. Le budget total dépensé en 2022 pour la mise de ce programme a été d'environ 43 millions de dollars américains, soit un peu plus de 25 milliards de francs CFA. Le plan-cadre de coopération révisé a été pleinement aligné aux priorités nationales exprimées dans le PND 2022-2026, à travers les piliers qui visent à bâtir une forte économie diversifiée et résilient. A noter que l'UNDAF est un



Le ministre et les participants

cadre stratégique de résultats à moyen terme qui décrit la vision et la réponse collective du Système des Nations Unies aux priorités et résultats nationaux de développement sur la base des principes normatifs de program-

mation. Chris Mburu a rappelé que «la tenue du comité de pilotage est un exercice obligatoire pour le Système des Nations Unies et fait partie intégrante du mécanisme de suivi et évaluation de l'UNDAF. Je voudrais vous assurer de l'appui du Système des Nations Unies à continuer à mobiliser toutes les capacités au niveau national et international pour accompagner les autorités congolaises et ses partenaires pour accompagner les efforts de développement dans le pays».

Pour Jean Luc Mouthou, «il s'agit maintenant de consolider les progrès réalisés par des actions continues ainsi que par la mise en œuvre des stratégies intégrées et convergentes».

Aimé Blaise Nitoumbi, directeur général de partenariat au développement, s'est dit satisfait du rythme de travail acquis, qui annonce des décaissements supérieurs aux 75% atteints.

Philippe BANZ

ENTREPRENEURIAT

Le miel de la Coopérative Ya Diyi désormais certifié

Plusieurs trimestres durant, la Coopérative agropastorale Ya Diyi du sénateur Juste Justin Goma Gabou était soumise aux exercices et procédures de l'ACONOQ (Agence congolaise de normalisation et de la qualité). Pour s'assurer de la bonne qualité de son produit (le miel), il avait été soumis à un comité scientifique d'experts, en vue de sa certification.

Et cela est désormais chose faite! C'est au prix d'une éprouvante et longue attente que le président-fondateur de cette coopérative vient de décrocher la certification de son miel. Cela donne ainsi la possibilité à tous les autres apiculteurs de produire davantage le miel à la ruche pour que le Congo l'écoule au niveau national et international. Avec cette certification, la Coopérative Ya Diyi peut également recevoir le miel produit par d'autres apiculteurs congolais pour l'exportation, étant entendu qu'elle est pour le moment la seule structure détentrice de la certification dans cette filière. Le but visé par Ya Diyi est de faire du Congo un pays producteur et exportateur du miel à l'image de l'Ethiopie, qui est le plus grand producteur et exportateur du miel en Afrique.

L'apiculture ou l'élevage des abeilles consiste à la récolte du miel sans détruire la nature. Contraire à la cueillette connue pratiquée depuis longtemps, décimant des essaims entiers des abeilles et faisant usage d'autres méthodes de nature à détruire l'écosystème, elle est une activité encore peu connue et moins pratiquée au Congo.

La Coopérative agropastorale Ya Diyi vise un objectif majeur: avoir plusieurs apiculteurs à travers le pays, pour une capacité de production concurrentielle à l'exportation du miel. Elle a de ce fait, créé un centre de formation en apiculture professionnelle avec des antennes dans tous les départements du pays. Et, inévitablement, la formation de nombreux étudiants va augmenter progressivement le nombre d'apiculteurs dans le pays; avoir un arsenal d'équipements apicoles, capables de répondre aux demandes des apiculteurs de façon permanente. Ya Diyi a, entre autres, une usine de fabrication des ruches (habitation des abeilles)...

Alain-Patrick MASSAMBA



Les abeilles procurent du miel pour le bien-être et la santé pour tous

**CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE OFFICE
NOTARIAL ONGOLY 'KORA**

Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2ème étage appt. 1102, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général Leclerc),
Tél : 06.674.93.72 1'05.798. 85.43
Email : jasmine@office-ongoly.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date du 21 novembre 2022, reçu par Maître Aude Jasmine ONGOLY IKORA, Notaire titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 01 décembre 2022, à la recette des impôts de Baongo, folio 211/01, numéro 1883, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée (SAS) ;
Dénomination sociale: «GROUPE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES» En sigle: «GERTEC»

Siège social: Brazzaville, Plateaux des 15 ans, arrondissement 3 Mougali, 1130 Rue Mayombe, République du Congo.

Capital social: Un Million Cinq Cent Mille (1, 500 000) Francs CFA, divisé en Cent Cinquante (150) actions de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites.

Objet social: la société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats partis au Traité OHADA, et particulièrement en République du Congo:

- La réalisation d'études socio-économiques et techniques ;
- L'élaboration et l'évaluation des politiques publiques ;
- L'évaluation des projets et d'actifs ;
- Le redressement des entreprises en difficulté ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscription et de versement annexé aux statuts par le Notaire soussignée, en date du 21 novembre 2022 et enregistré 01 décembre 2022, à la recette des impôts de Baongo, folio 21 1/02, numéro 1834, les associés ont partiellement libéré leurs actions à hauteur de la somme de francs CFA : Six cent Mille (600.000)

Présidence: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur DEFOUNDOUX- FILA Hyacinthe, a été nommé en qualité de Président de la société, pour une durée de trois (3) ans.

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06 février 2023.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 13 avril 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B16-00006

Pour insertion

Maître Aude Jasmine ONGOLY IKORA
Notaire

RD CONGO

La situation sécuritaire à l'Est préoccupe le Président suisse

Alain Berset, Président de la Confédération helvétique, a achevé sa visite de travail en RD Congo. Il a rencontré les forces vives suisses de la Mission de maintien de la paix de l'ONU (MONUSCO), le 16 avril dernier à Goma, capitale de la Province du Nord-Kivu. Il avait rencontré, jeudi 13 avril à Kinshasa, le Président Félix Tshisekedi.

Le tête-à-tête entre les deux Chefs d'Etat a porté notamment sur les relations bilatérales et la situation sécuritaire dans l'Est du pays. Ils ont évoqué les conditions qui permettraient de favoriser au mieux le progrès économique, la stabilité politique, la sécurité et le bien-être de la population en RD Congo. La Suisse déploie dans la région des Grands Lacs un programme régional et des instruments d'aide humanitaire, de coopération au développe-



La Suisse préoccupée par les campagnes de désinformation envers la MONUSCO

ment et de promotion de la paix. Le potentiel des relations entre les deux pays et les avancées réalisées ont été aussi évoqués, comme la volonté affichée de la RD Congo d'adopter les principes volontaires sur la sécurité

et les droits de l'homme dans les secteurs minier, pétrolier et gazier ainsi que l'amélioration des conditions en matière d'égalité des sexes. Les deux Chefs d'Etat se sont également longuement entre-

tenus sur la situation sécuritaire et des conséquences des conflits sur la population de l'Est de la RD Congo. Le Président suisse s'est dit préoccupé par la situation humanitaire dans la région et par les difficultés infrastructurelles et administratives auxquelles sont également confrontées les organisations humanitaires. Il a rappelé que la Suisse soutenait les processus de paix régionaux et, compte tenu de la participation d'acteurs étrangers dans la zone des conflits l'intégralité territoriale et la souveraineté de la RD Congo. Pour la Suisse, la MONUSCO joue un rôle déterminant pour stabiliser la situation et protéger la population civile... La Suisse y participe notamment par l'engagement de forces de police et de démineurs.

Le Président suisse a condamné les discours de haine qui constituaient une menace pour toute société démocratique. A Goma, le 14 avril, l'accent a été mis sur la visite du camp des déplacés internes. Les entretiens se sont aussi déroulés à Bukavu, capitale de la Province du Sud-Kivu. Le Président suisse a aussi rencontré les représentants des autorités régionales et des organisations partenaires suisses. Il s'est, par ailleurs, entretenu avec Denis Mukwege, militant des droits de l'homme, Prix Nobel de la paix. La protection des civils dans les zones de conflit a été au cœur de tous les entretiens.

Alain-Patrick MASSAMBA

GRANDS-LACS

Les autorités de la RD Congo répondent à Paul Kagame

Nouvelle passe d'armes entre les autorités rwandaises et congolaises par déclarations interposées. En marge de son déplacement au Bénin, le Président rwandais Paul Kagame a justifié la crise actuelle sécuritaire dans l'Est de la RD Congo par l'établissement des frontières à l'époque coloniale, estimant que le Congo actuel avait reçu une partie du Rwanda. Des propos qui ont aussitôt fait réagir Kinshasa.



Les Présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame

«Une partie du Rwanda a été donnée au Congo et à l'Ouganda»: cette déclaration est signée Paul Kagame, le Président rwandais. Il s'exprimait à l'occasion d'un séjour au Bénin, le 15 avril 2023 au Palais présidentiel.

Pour lui, le mouvement M23 n'est pas le problème de la région, le problème, ce sont les frontières qui ont été tracées à l'époque coloniale. Et de justifier: «En ce qui concerne le M23, les Congolais ont bénéficié de l'héritage rwandais, les frontières qui ont été construites durant la période coloniale ont affecté et divisé nos peuples. C'est évident. Vous pouvez remonter dans l'histoire», a-t-il fait savoir.

«Une nouvelle provocation», pour le Gouvernement congolais. Pour le ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, «le Président Kagame a transgressé l'histoire». «Ce qu'il n'a pas dit, a ajouté le ministre, c'est que c'est lui qui est à la base et la cause de tous les problèmes que nous avons à l'Est depuis plus de 20 ans».

Ce n'est pas la première fois que des officiels rwandais évoquent cette histoire des frontières. Déjà, au mois de février, un ministre de Paul Kagame avait tenu le même discours lors d'un déplacement au Sénégal. D'aucuns spéculent sur le début d'une guerre ouverte entre les deux voisins.

La RDC accuse ouvertement le Rwanda de soutenir les rebelles du M23 qui écumant l'Est de la RDC et le Rwanda accuse la RDC de soutenir les rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui sévissent dans les mêmes régions de l'Est qui sont basés en RDC.

Gaule D'AMBERT

BURKINA FASO

Mise en place d'un Centre national d'appel contre le terrorisme

Afin de mieux suivre les mouvements des groupes armés terroristes au Burkina Faso, le Gouvernement a procédé le 11 avril 2023, à la mise en place d'un Centre national d'appel (CNA). Ce dispositif a été présenté par le directeur de la Communication et des relations publiques de la Présidence, Nestor Noufé Djournité. Il a invité «tout le monde» à appeler gratuitement le 199, à écrire un message ou à partager des fichiers aux numéros WhatsApp qu'il a indiqués.



Nestor Noufé Djournité (au milieu) annonçant la mise en place du Centre national d'appel contre le terrorisme

la perspective d'une résolution accélérée des crises sécuritaires et humanitaires que traverse le pays. Tout le monde est donc appelé à y contribuer en contactant le Centre national d'appel», a invité le directeur de la Communication Nestor Noufé Djournité.

En avril 2022, les autorités burkinabè avaient annoncé un plan de réinsertion sociale du terroriste à travers la mise en place de Comités locaux de dialogue avec les terroristes placés sous la tutelle technique de la Présidence de la République, visant aussi à être à l'écoute des combattants ter-

roristes désirant déposer les armes.

La crise sécuritaire que le Burkina Faso connaît depuis 2015 a occasionné un déplacement massif de la population, soit près de 2 millions de personnes confrontées à des problèmes humanitaires. Face à cette situation, l'armée burkinabè effectuée depuis le mois de mars 2023 des frappes aériennes sur les positions des groupes armés terroristes dans plusieurs localités du pays.

Stell NGOMA MFOU TOU (Stagiaire)

GABON

Application immédiate des recommandations contre la vie chère

Les assises nationales contre la vie chère se sont achevées le 13 avril 2023 sur une série de recommandations comme la détaxation des produits alimentaires importés. D'après le Premier ministre Alain Claude Bilie-By-Nze, «il y a, parmi les propositions qui sont faites, certaines qui peuvent être appliquées dans l'immédiat et d'autres qu'il faudra étaler».

Ces assises nationales se sont d'abord tenues dans les neuf provinces du pays du 29 au 31 mars puis dans la capitale Libreville depuis le 12 avril. Plusieurs recommandations en sont sorties pour alléger le coût du panier de la ménagère: détaxer les produits

alimentaires importés, surtaxer les produits de luxe comme la cigarette et le champagne, combattre la parafiscalité, mettre fin au racket policier, encourager les producteurs locaux, aménager les pistes agricoles, ouvrir les carrières de sable et de gravier pour baisser les coûts des matériaux de construction.

A la fin des travaux, les participants ont demandé l'application immédiate de ces recommandations. «On espère que tout ce qui a été dit sera respecté par le Gouvernement. On attend que les populations sentent quand même qu'il y a un assouplissement», a relevé l'un d'entre eux.

Le superviseur des travaux, le Premier ministre, a affirmé: «Il y a, parmi les propositions qui sont faites, cer-

taines qui peuvent être appliquées dans l'immédiat. Il y en a qu'il faudra étaler. Nous avons proposé la mise en place d'une Commission quadripartite entre l'Etat, les consommateurs, les producteurs et différents distributeurs. Nous allons travailler tous ensemble, et chacun devra faire un effort», a-t-il indiqué.

Ces assises s'inscrivaient dans la continuité pour le Gouvernement de prendre des mesures contre l'inflation. Mais, la plupart des résolutions ne pourront être appliquées immédiatement puisqu'il faut d'abord modifier la loi de finances. En janvier dernier, un ministère contre la vie chère venait d'être mis en place au Gabon.

A.-P.MASSAMBA

OFFICE DE MAITRE PASCALE ROSETTE MPOUO NOTAIRE A BRAZZAVILLE

Immeuble Billal II, 2^{ème} étage, Appartement Q-031/S
En face de l'Ambassade de la Russie, Centre-Ville
Tel : 06-505-63-05 ; 05-529-61-33
Email : pascalempouo@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

«STAN ASSURANCES»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital : VINGT MILLIONS (20.000.000) Francs CFA
Siège : n°96 rue Etoumbi, Ouenzé/Brazzaville
RCCM : CG-BZ-01-2023-B13-00129

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte authentique portant Statuts reçu par Maître Pascale Rosette MPOUO, en date à Brazzaville du 03 Février 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, à la recette des impôts de La Plaine, en date du 13 Février 2023, sous Folio 030/5 n°0254, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : STAN ASSURANCES
FORME : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Objet : Distribution des produits d'assurances.

Siège : Rue Etoumbi n°96 Ouenzé-Brazzaville

Capital : Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLIONS (20.000.000) FRANCS CFA divisé en Deux mille (2000) parts, chacune de Dix Mille (10.000) FRANCS CFA, numérotées de 1 à 2000 souscrites et libérées

entièrement ainsi qu'il résulte de la Déclaration Notariée de souscription et de versement établie le 13 Février 2023, enregistrée à la même date sous le Folio 030/7 n°0256.

L'Assemblée Générale Constitutive, en date à Brazzaville du 3 Février 2023, enregistré sous le Folio 030/6 n°0255 le 13 Février 2023, a nommé Monsieur ENATA Sanglant Cedrys Oscking en qualité de Gérant.

Duré : 99ans

R.C.C.M : La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZ-01-2023-B13-00129 du 30 Mars 2023.

Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour Avis
Maître Pascale Rosette MPOUO
Notaire

SESSION PASTORALE ANNUELLE DES EVEQUES DU CONGO

Des communications et des exposés assortis de rapports d'activités des Commissions épiscopales

La session pastorale annuelle des évêques du Congo s'est ouverte le mardi 18 avril 2023 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à Brazzaville, sous les auspices de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et de la Province ecclésiastique du centre (PEC) et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC).

En présence de Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon et des évêques du Congo: NN. SS Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando et de la Province ecclésiastique du nord (PENORD); Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo et Arnel Gélase Kema, évêque de Ouesso, tous de la Province ecclésiastique du nord; Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie, tous deux de la Province ecclésiastique du sud-ouest; Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de la Province ecclésiastique du centre et vice-président de la CEC; Ildervert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala et de la Province ecclésiastique du centre; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Il y avait les vicaires généraux et épiscopaux, les recteurs des grands séminaires, le secrétaire général de l'ACERAC, le coordonnateur des OPM, les membres des Commissions épiscopales, les membres des bureaux nationaux des mouvements d'apostolat conduits par le Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC) avec à sa tête, Firmin Bozangabato, ainsi que des individualités.

Au cours de leur session qui va durer jusqu'au 22 avril, les évêques du Congo vont prendre connaissance des divers rapports d'activités des Commissions épiscopales menées au

cours de l'année écoulée à travers les exposés de leurs responsables. A cela s'ajoutent, les séminaires, les aumôneries et les mouvements d'apostolat par le biais du CNALC. Il s'agit de: Commission épiscopale de l'éducation chrétienne (CEE-DUC), Commission épiscopale des migrants et des réfugiés (CEMIR), CARITAS, Justice et Paix, Doctrinale, Liturgique, Jeunesse et enfance, Famille, Évangélisation et catéchèse. Outre les Commissions épiscopales, un accent particulier sera mis sur d'autres structures ou associations d'Eglise, notamment les séminaires (Propédeutique, Philosophat et Théologat), La Semaine Africaine, le Renouveau charismatique, l'apostolat Biblique, les aumôneries (universitaires, militaires, hommes politiques et élites, cadres), ainsi que la vie consacrée avec la conférence des supérieurs majeurs et les œuvres pontificales missionnaires (OPM).

A l'ouverture des travaux, trois allocutions ont été prononcées. D'abord par l'abbé Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo qui a circonscrit le contexte de cette session pastorale. «La session pastorale annuelle demeure, selon notre tradition, la plénière des Commissions épiscopales, haut lieu du donner et du recevoir, véritable occasion pour faire vivre une expérience synodale, à l'instar des premiers chrétiens qui formaient un seul cœur,



Archêvêques, évêques et les participants à la cérémonie d'ouverture

assidus à l'enseignement des apôtres et qui mettaient tout en commun. Les différents compte rendus ou rapports, ont pour seul but de renforcer notre esprit de collaboration, d'améliorer les conditions de vie, de travail et de fonctionnement de nos structures nationales. L'apport de nos Commissions épiscopales et aumôneries nationales est et demeure irremplaçable. C'est le lieu indiqué de mentionner l'action visible qu'entreprennent les Commissions dans la vie de l'Eglise et de la société. Nous pouvons citer pêle mêle: la CEEDUC, toujours présente à redynamiser la pastorale dans les écoles catholiques, est à présent engagée à travers le pays dans la mission de sensibilisation de l'ouverture prochaine de l'université catholique du Congo, à Pointe-Noire; la jeunesse très active dans l'organisation des journées nationales ou mondiales, ainsi que d'autres activités utiles comme les forums; Justice et paix se trouve maintenant impliqué dans le suivi des projets de paix dans le département du Pool; la Caritas Congo participe à plusieurs opérations d'aide et d'assistance aux personnes vulnérables à travers

le pays; la famille très mobilisée cette année dans la formation des couples catholiques. Je n'oublie pas l'action très efficace et irremplaçable des médias dans la vulgarisation de l'information», a souligné l'abbé Armand Brice Ibombo.

Le président du CNALC a indiqué pour sa part que cette session se tenait au moment où l'Eglise catholique du Congo s'apprête à célébrer le 140^e anniversaire de son évangélisation. «Je voudrais profiter de cette haute tribune pour annoncer le désir du bureau national du CNALC de remettre le tablier au mois d'octobre prochain, correspondant à la tenue de la 52^e Assemblée plénière des évêques. Après le travail abattu l'année dernière pour le renouvellement des bureaux des mouvements d'apostolat, le tour peut maintenant revenir au bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL) et au bureau exécutif national du CNALC dont le mandat court vers sa fin, avec une fin naturelle de trois ans qui devrait tomber en janvier 2024. C'est à cela que nous désirons travailler au cours des prochains mois, pour la tenue de notre 7^e assemblée générale électorale», a dit Firmin

Bozangabato. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a, dans son allocution souligné que «la session pastorale de cette année, se déroule dans le contexte de la célébration du jubilé du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo. Un temps de grâce et de louange au Seigneur qui nous a fait part des bienfaits du mystère du salut. Ce temps de grâce est en même temps un kairos, car c'est le moment de faire le point sur le fonctionnement de nos Commissions épiscopales, nos aumôneries et nos mouvements d'apostolat. C'est vraisemblablement le moment de se poser cette question: est-ce que nos structures d'Eglise fonctionnent comme il se doit? Y a-t-il des avancées positives ou qu'est ce qui empêche ou bloque le bon fonctionnement de nos structures nationales? Toutes ces questions trouveront, j'ose croire, leurs réponses à la fin de cette session pastorale», a dit Mgr l'archevêque.

Au niveau universel, le président de la Conférence épiscopale du Congo a indiqué que cette

session se passait dans un contexte marqué par la notion de synodalité, car l'Eglise se prépare à vivre en octobre prochain une assemblée ou un synode sur le thème de la synodalité, avec l'invitation ou l'exhortation de marcher ensemble, travailler ensemble, dans un esprit de communion, participation et mission. «Le Pape François a déclaré que le chemin de la synodalité est précisément celui que Dieu attend de l'Eglise du troisième millénaire. Nos Commissions épiscopales, nos aumôneries, nos mouvements d'apostolat, bref nos structures nationales travaillent parfois dans des conditions difficiles, sans aucun appui financier pour certaines. Qu'à cela ne tienne, votre travail est bien visible et aide les évêques dans leur ministère épiscopal, car la crédibilité de notre Eglise surgit aussi de l'action bienfaisante et charitable des Commissions épiscopales. Nous demandons au CNALC de jouer pleinement son rôle de coordination des mouvements d'apostolat, car la force de notre Eglise dépend aussi de l'action ou l'œuvre de nos structures nationales», a-t-il recommandé. Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont été conviés à partager un verre d'amitié.

Pascal BIOZI KIMINOU

ANNONCE

Dans le cadre de la célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo, le Groupe interdisciplinaire de recherches sur l'Eglise et la société (GIREs) organise samedi 22 avril 2023, à 8h30, sous le haut patronage de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), des conférences-débats sur le thème: «Education et évangélisation au Congo-Brazzaville: Bilan, défis et perspectives».

Ces conférences se tiendront dans la salle de conférence de l'hôtel ACERAC (derrière la cathédrale Sacré-Cœur - impasse Bayardelle) et s'articuleront autour de deux panels qui auront respectivement pour thèmes: «L'évangélisation du Congo: repères, défi de la foi, nouvelles perspectives», «L'éducation catholique - d'hier à aujourd'hui: Le système éducatif aux prises avec la réalité sociale».

PROGRAMME DES FESTIVITES DU 140^e ANNIVERSAIRE DE L'EVANGELISATION DU CONGO

- *Dimanche 14 mai 2023: Célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo, dans la Province ecclésiastique du nord (PENORD), dans l'archidiocèse d'Owando.
- *Dimanche 21 mai 2023: Célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo, dans la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO), dans l'archidiocèse de Pointe-Noire.
- *Jeudi 1^{er} juin 2023: 17h: concert de chants religieux par les chorales issues des doyennés, en la Basilique Sainte-Anne du Congo.
- *Vendredi 2 juin 2023: -7h: Visite du délégué pontifical du Pape et Pèlerinage à Linzolo. Célébration eucharistique sur le parvis de l'ancienne et de la nouvelle église; -17h: Retour à Brazzaville.
- *Samedi 3 juin 2023: -9h30: Conférence-débat, animée par les experts de la Conférence épiscopale du Congo à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville; -15h: Exposition-vernissage photos retraçant les 140 ans de l'évangélisation du Congo.
- *Dimanche 4 juin 2023: 10h30: Messe pontificale de clôture des festivités et ordinations sacerdotales, par le Légat du Pape.

Abbé Armand Brice Ibombo
Secrétaire général de la CEC

140^e ANNIVERSAIRE DE L'EVANGELISATION DU CONGO

Visite d'inspection de la Commission d'organisation à Linzolo

Plus qu'un mois et demi avant la grande célébration du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo, placée sous le thème: «Pour une Eglise plus synodale: «La multitude de ceux qui étaient devenus des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme» (Actes 4, 32). La fête s'annonce grandiose, les préparatifs vont bon train et la Commission d'organisation mise en place par la Conférence épiscopale du Congo (CEC) s'active.

Samedi 15 avril 2023, une mission d'inspection de cette Commission d'organisation conduite par l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo, et composée du père Casimir Moukoubu, responsable de la liturgie dans l'archidiocèse de Brazzaville; Pascal Biozi Kiminou, journaliste à La Semaine Africaine et responsable de la sous-commission communication et culture des 140 ans de l'évangélisation; Boris Kondobila Kibongui, vice-président du bureau diocésain de l'apostolat des laïcs (BDAL) et responsable de la sous-commission logistique et d'un autre membre de la sous-commission communication, Aristide Befio Gategnan s'est rendue à Linzolo pour s'enquérir de l'état des lieux de la route et du site devant abriter la messe. Partie du Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à 14h, la mission est arrivée à la paroisse Saint Joseph de Linzolo aux environs de 15h15, soit une heure quinze minutes de route. Les membres de la Commission d'organisation ont bravé les vicissitudes de la route partant de Nganga Lingolo à Linzolo en état de délabrement

avec des bourbiers, surtout avec le passage des véhicules poids lourds qui la rendent impraticable. Heureusement que ces derniers jours, les pluies sont rares, la rendant un peu accessible à quelques endroits.

Arrivée à la paroisse Saint Joseph de Linzolo qui fait partie du doyenné Saint Paul Madi-bou-Koubola-Linzolo-Goma Tse-Tsé, la mission est accueillie par le curé, l'abbé Delphin Thècle Samba. Juste le temps de se faire une idée de la mission et la visite commence par l'inspection de l'ancienne église construite en 1883 par Mgr Prosper Philippe Augouard et qui tient encore debout; la nouvelle église construite après la célébration du centenaire de l'évangélisation en 1983; la stèle érigée lors de la célébration dudit centenaire; la grotte mariale de la paix; le presbytère; l'hôpital de base sœur Maurice Philip placée sous la gestion des religieuses de Saint Joseph de Cluny.

L'abbé Delphin Thècle Samba a soumis à la Conférence épiscopale du Congo certaines doléances liées à l'organisation du pèlerinage, à commencer par le débroussaillage du site, les travaux de réfection d'eau à la grotte



Les membres de la commission reçus par le curé de Linzolo (à gauche)

mariale et la messe du vendredi 2 juin 2023. Le secrétaire général de la CEC a pris bonne note et promis de transmettre le cahier de charge aux évêques. Selon le calendrier élaboré par la commission d'organisation, les festivités du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo vont débuter le jeudi 1^{er} juin à 17h par un concert de chants en la Basilique Sainte-Anne du Congo et le vendredi 2 juin sera marqué par un pèlerinage à Linzolo, ponctué par une messe sur le parvis de l'ancienne et de la nouvelle église, par le Légat du Pape François. Pour ce faire, l'abbé Brice Armand Ibombo a indiqué qu'une correspondance a été adressée au Gouvernement pour pouvoir entreprendre quelques travaux d'aménagement de cette route afin de permettre aux pèlerins et autres invités de marque de rallier Linzolo.

Pascal BIOZI KIMINOU

PERENCO EXPLORATION AND PRODUCTION LIMITED

Société de droit de l'archipel des Bahamas

Siège social: Third Floor, Charlotte House, Charlotte Street, Nassau, Bahamas

Avis de fermeture de la succursale

PERENCO EXPLORATION AND PRODUCTION (CONGO) LIMITED, Succursale du Congo

Adresse : S/C société CMS Nomeco, Immeuble Liliane, B.P. 212

Pointe-Noire — République du Congo

R.C.C.M. : CG-PNR-01-2004-B50- 01338

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Perenco Exploration and Production Limited, en date du 24 novembre 2022, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, en date du 17 février 2022, sous le répertoire n° 061/MN/023, et enregistré à Pointe-Noire (Recette Pointe-Noire Centre), en date du 24 février 2023, sous le n° 1508, folio 039/3, le Conseil d'administration de ladite société a décidé la fermeture de la succursale Perenco Exploration and Production (Congo) Limited, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Pointe-Noire, sous le

numéro CG-PNR-01-2004-B50- 01338.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué le 3 avril 2023, au Greffe du Tribunal de Commerce de PointeNoire, sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00218. L'inscription de la décision de fermeture de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier et de sa radiation dudit Registre a été constatée le même jour, sous le numéro CG-PNR-01-2023-R-00780.

Pour avis,

Le Conseil d'administration

MESSE CHRISMALE DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

«Nous devons être des consacrés d'élite»

Fidèle à une tradition qui a pris corps et qui consiste à célébrer la Messe chrismale le Mercredi saint au lieu du Jeudi saint à cause des prêtres exerçant leur ministère en zone périphérique, l'archidiocèse de Brazzaville a célébré la Messe chrismale mercredi 5 avril 2023, en la Cathédrale Sacré-Cœur. Célébrée en mémoire du dernier repas que le Seigneur Jésus avait partagé avec ses disciples et au cours duquel il avait institué l'Eucharistie, la Messe chrismale est considérée à juste titre comme la fête du clergé. C'est l'occasion indiquée au cours de laquelle, l'évêque bénit les huiles devenues saintes et les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et concélébrée par NN.SS. Javier Herera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, ainsi que plusieurs prêtres œuvrant aussi bien dans l'archidiocèse de Brazzaville, que dans d'autres diocèses et diverses structures de l'Eglise.

Dans une animation liturgique de la chorale des Grands séminaristes et du chœur diocésain Les amis du Grégorien, la messe a connu une grande participation des religieux, religieuses de diverses congrégations aux côtés des laïcs venus de diverses paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, parlant de l'onction a affirmé: «L'onction que reçoit le baptisé a donc pour objectif de porter Dieu aux autres. Et parmi les baptisés, de façon spéciale, ceux qui sont revêtus du sacerdoce ministériel, sont appelés à prendre une plus grande part de responsabilité par rapport au témoignage et à la propagation de la Bonne Nouvelle, comme le relève si bien Lc 12, 39 à 48: «À qui l'on a beaucoup donné, on demandera beaucoup». S'adressant aux prêtres et aux diacres, l'archevêque a rappelé: «Pour ne pas se diluer en se laissant tracter par des vents contraires aux fondamentaux de l'Eglise, pour transmettre la Bonne Nouvelle avec tout son éclat, il nous faut nous souvenir que nous sommes et devons être des consacrés

vêque a rappelé: «Pour ne pas se diluer en se laissant tracter par des vents contraires aux fondamentaux de l'Eglise, pour transmettre la Bonne Nouvelle avec tout son éclat, il nous faut nous souvenir que nous sommes et devons être des consacrés



Une vue des prêtres concélébrants

d'élite, ceux dont l'Eglise et le monde ont besoin aujourd'hui et maintenant. Ils ont besoin de religieux et de religieuses, d'hommes et de femmes qui consacrent la totalité de leur vie à Dieu. Ils ont besoin de lumière pour maintenir la profondeur de la foi, pour transmettre l'authenticité de la Parole, protéger la beauté de la création, pour être aussi des guides, des «professionnels» de la louange, être des êtres de lumière qui empêchent les ténèbres de se répandre et d'obscurcir les cœurs.»



Mgr Bienvenu Manamika, pendant la bénédiction des huiles

«Le monde actuel et notre Eglise ont besoin de consacrés qui résistent aux pressions du temps,

L'Eglise a besoin de consacrés qui extirpent les hommes englués dans les illusions d'un bonheur magico-religieux qui plongent dans de fausses espérances.», a déclaré l'archevêque de Brazzaville.

Après l'homélie a eu lieu le renouvellement des engagements sacerdotaux par tous les prêtres concélébrants, suivi de la bénédiction des huiles des malades, des catéchumènes et du saint chrême devenues des huiles saintes.

Vers la fin de la messe, l'abbé Donatien Bizaboulou, dans son mot de remerciements, au nom du clergé, a porté plus loin l'écho des quatre proximités: proximité avec Dieu, proximité avec l'évêque, proximité avec les confrères prêtres et proximité avec le peuple de Dieu.

Intervenant en dernier lieu, le pasteur de l'Eglise de Brazzaville a consolidé la foi de ses confrères prêtres en leur recommandant de tenir bons, d'être forts, fiers de leur sacerdoce et de continuer à refléter le bon exemple dans leurs milieux respectifs de vie.

Gislain Wilfrid BOUMBA

des consacrés qui coupent court à la circulation du Mal véhiculé trompeusement comme progrès; ils ont besoin de consacrés qui mettent leur foi plus fortement en action sur le plan politique; ils ont besoin d'oints de Dieu qui ne perdent pas Dieu du regard; le monde et l'Eglise ont besoin de consacrés qui sont capables de dénoncer les nouvelles théories de complots savamment ourdis contre la famille instituée par Dieu, théories qui logiquement conduisent à des épilogues dramatiques au sein de nos familles.

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Mgr Miguel Angel Olaverri entouré des prêtres pour la messe Chrismale

Représentée comme le symbole fort de l'unité de la communauté diocésaine autour de son évêque, l'Eglise de Dieu de Pointe-Noire a célébré la messe chrismale le lundi 3 avril dernier en la paroisse cathédrale Saint-Pierre. La messe a rassemblé les prêtres, religieux, religieuses et fidèles laïcs du diocèse. Elle a été animée par la chorale Philomène de la paroisse Saint-Michel de Mont Kamba. Mgr Miguel a consacré les saintes huiles: l'huile des malades, l'huile des catéchumènes et le saint chrême pour le baptême, la confirmation, les ordinations sacerdotales...

Comme dans la tradition de l'Eglise, la messe chrismale est une cérémonie dans laquelle l'évêque consacre le saint chrême. Cette huile sert pour les baptêmes célébrés lors de la Vigile pascale et tout au long de l'année liturgique. C'est aussi au cours de cette célébration que l'évêque bénit l'huile qui servira pour le sacrement de l'Onction. Au cours de la messe chrismale, l'Eglise demande également aux prêtres de redire le «Oui» qu'ils ont prononcé lors de leur ordination sacerdotale. Car c'est une manière de manifester leur disponibilité pour Dieu, pour l'Eglise. La messe a été l'occasion, pour Mgr Miguel, de replonger dans trois aspects de la grâce: la grâce de la sequela, la grâce de l'admiration et la grâce du discernement.

Dans les textes choisis, Mgr Miguel, dans son homélie tirée de l'évangile selon Saint-Luc (Lc 4,16-21), a fait comprendre à l'ensemble du clergé que la capacité d'étonnement et d'admiration pour l'œuvre de Jésus dans la vie des gens et dans leur vie se cultive régulièrement et se manifeste aux fidèles en leur disant l'émerveillement pour tant de choses simples qui sont faites avec amour.

«Approfondissons un peu cette vision évangélique de la foule. Luc indique quatre grands groupes qui sont destinataires privilégiés de l'onction du Seigneur. Venons-en à nous, chers frères prêtres; nous ne devons pas oublier que nos modèles évangéliques sont ces gens, la foule avec ces visages concrets et l'onction



Mgr Miguel Angel Olaverri bénissant les huiles

de l'Esprit en nous qui avons été oints pour oindre. Nous avons été pris au milieu d'eux et sans crainte, nous pouvons nous identifier à ces gens simples. Chacun de nous a sa propre histoire, un peu de mémoire nous fera beaucoup de bien. Ils sont l'image de notre âme et l'image de l'Eglise et chacun incarne le cœur unique de notre peuple. Nous, prêtres, nous sommes pauvres, et nous voudrions avoir le cœur de la pauvre veuve lorsque nous faisons l'aumône et lorsque nous touchons la main du mendiant et le regardons dans les yeux. En faisant

convenablement l'onction, on fait l'expérience que là, sa propre onction est renouvelée. Cela veut dire: nous sommes oints pour oindre. Nous faisons l'onction en nous donnant nous-mêmes, en donnant notre vocation et notre cœur. En faisant l'onction, nous sommes de nouveau oints par la foi et par l'affection de notre peuple. Celui qui apprend à oindre et à bénir se guérit de la mesquinerie, de l'abus et de la cruauté», a dit Mgr Miguel. Après l'homélie, l'archevêque de Pointe-Noire a invité les prêtres et les religieux à renouveler leurs

TROISIÈME DIMANCHE DE PÂQUES -A-

«Leurs yeux s'ouvrirent, et ils le reconnurent»

Textes: Ac 2, 14.22b-33; Ps 15 (16), 1-2a.5, 7-8, 9-10, 11; 1 P 1, 17-21; Lc 24, 13-35

Deux disciples sont en chemin vers le village d'Emmaüs, en quittant Jérusalem. Ils tournent le dos à tout ce qu'ils ont vécu: leur expérience à la suite de Jésus, les paroles qu'il a dites et les signes qu'il a manifestés; l'événement de sa passion, de sa croix, de son sépulcre; ils s'éloignent même des autres disciples, et l'espérance qui les avait animés semble désormais déçue. Une étincelle d'espoir avait cherché à se rallumer dans leurs cœurs, quand les femmes avaient témoigné du sépulcre vide et de la vision des anges, attestant que Jésus était vivant; mais la difficulté à croire à tout ça allait l'emporter.

Ce chemin des disciples en arrière, leur triste retour au passé, sont proposés par l'évangile de Luc comme une situation qui peut toucher les disciples de tous les temps: le risque d'abandonner l'espoir en Jésus, en s'écartant aussi de la communauté des croyants, pourrait toujours se produire parmi nous les fidèles, pendant les crises provoquées par la déception, la fatigue, l'incompréhension. Il ne faut pas s'en émerveiller.

Mais Jésus marche toujours à notre côté! Voici que Luc nous le montre s'approchant des deux disciples et faisant route avec eux. Jésus s'approche de leurs doutes, de leurs questions, de leurs déceptions. Il vient au secours de leurs intelligences assombries, de leurs yeux tristes, de leurs esprits encore agités. Sa parole qui pénètre et éclaircit les Ecritures fait brûler leurs cœurs. Ils sentent l'espoir ressusciter dans leurs âmes, ils ont fort désir que cet étranger ne s'éloigne pas d'eux. Et leur joie éclate au moment où ils le reconnaissent dans son geste de rompre et donner le pain. Leur vie resurgit, leur foi se rallume, leur mission commence! Maintenant, Jésus peut bien disparaître de leur vue, car ils sont désormais prêts à reprendre la direction de Jérusalem, à se reconnecter avec leur expérience de disciples, récupérer leurs liens avec la communauté, porter leur annonce.

Les disciples d'Emmaüs, c'est bien nous! C'est nous, qui avons eu la joie de suivre le Seigneur, mais souvent avons cherché en lui la réalisation de nos attentes humaines, plutôt que l'accomplissement de sa volonté d'amour; c'est nous, qui parfois succombons sous le poids de la croix et n'arrivons pas à comprendre que même dans nos faiblesses, nous pouvons vivre la charité; c'est nous qui n'acceptons pas que les épreuves et même les injustices subies ne contredisent pas la puissance et la présence de Dieu à côté de ses fidèles.

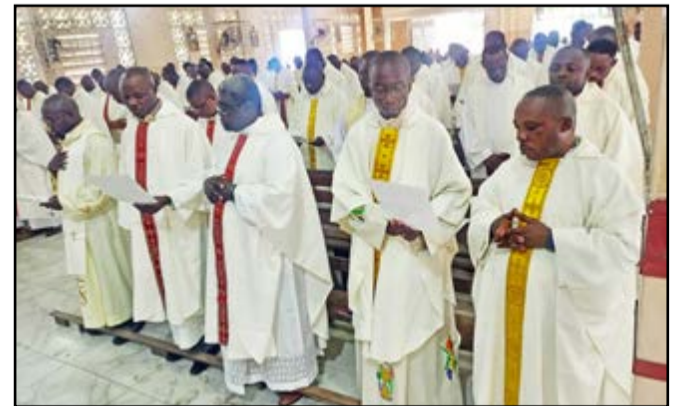
C'est à nous que Jésus Ressuscité adresse sa parole de vérité et d'espérance, en ouvrant nos yeux à sa présence. Nous le retrouvons et l'accueillons chaque jour dans sa Parole annoncée par l'Eglise, dans sa Miséricorde qui nous fait vivre, dans l'Eucharistie qui remplit nos cœurs de son amour, dans la communauté qui nous réunit. Et alors, n'importe quelle épreuve que nous vivons, nous sommes toujours ses témoins et ses missionnaires. Animés par la joie de la rencontre avec Lui, unis les uns aux autres dans la communion, nous pouvons aller porter à ce monde la lumière de cette annonce: «Le Seigneur est réellement ressuscité!»

Quand nous sommes tentés de nous replier vers «Emmaüs», de revenir en arrière déçus et épuisés, rappelons-nous que le Seigneur ne nous a pas abandonnés, n'a pas trahi ses promesses. Il est là, à notre côté, en attendant que nous lui disions «Reste avec nous, car le soir approche et déjà le jour baisse». Il entrera pour rester avec nous et ouvrir nos yeux à l'espérance retrouvée.

P. Francesco BRANCACCIO

promesses sacerdotales et diacronales. Signe d'engagement qu'ils ont pris le jour de leur ordination, engagement de service auprès de leur évêque. Ils ont manifesté également leur volonté de suivre le Christ et de poursuivre leur mission dans l'Eglise, c'est-à-dire de vivre toujours plus unis au Seigneur Jésus, de chercher à lui ressembler, de renoncer à eux-mêmes, d'être fidèles

qui sert dans la célébration du sacrement des malades. Ensuite l'huile des catéchumènes qui sert dans les célébrations préparatoires au baptême, surtout pour les adultes ou les grands enfants. Et le Saint chrême qui fait l'objet d'une consécration spéciale. À la fin de cette célébration, Mgr Miguel a dit merci à l'ensemble du clergé: les prêtres, religieux, religieuses. Il a aussi remercié les



Les prêtres concélébrants renouvelant leurs promesses sacerdotales

aux engagements attachés à la charge ministérielle, de célébrer les sacrements, d'annoncer la Parole de Dieu avec désintéressement et charité.

Au cours de cette messe, Mgr Miguel a béni les huiles. En commençant par l'huile des malades

fidèles de Pointe-Noire qui sont venus aussi nombreux participer à cette célébration. Et il a invité le clergé à demeurer au milieu du peuple.

Madocie Déogratias MONGO

WESTSTAR NDD SRL-Congolese Branch

Succursale du Congo de la société WESTSTAR NDD SRL,
Adresse : 88 Avenue du Général de Gaulle B.P 1306
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2023-B21-00005

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration, de la société WESTSTAR NDD SRL, en date du 14 mars 2023, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire 110/MN/023, en date du 15 mars 2023, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 21 mars 2023, sous le n°2276, folio 056/20, les Administrateurs ont notamment décidé:

1. d'immatriculer une succursale en République du Congo, régie par des dispositions légales en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: WESTSTAR NDD SRL-Congolese Branch

Forme juridique: Succursale

Activités: succursale a pour activité, la fourniture des services de transport par hélicoptère.

Adresse: 88, avenue du Général de Gaulle, B.P. 1306 Pointe-Noire, République du Congo.

2. de nommer Monsieur SARR Edouard Mboundor, en qualité de Directeur de la succursale.

Dépôt dudit du procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 21 mars 2023, qui a procédé à l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG—PNR-01-2023-B21-00005, en date du 28 mars 2023.

Pour avis

Le Conseil d'Administration

Office Notarial de Maître Merveille Bienvenue LEHO DIBANTSA
01 Rue Kikouimba Mougali Arrondissement 4 Brazzaville (République du Congo)
Tél. : 05.066.73.24 / 06.893.96.21 E-mail : etude.dibantsa@outlook.fr
République du Congo

LEM - SERVICES SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Capital social : 1.000.000 francs CFA
Siège Social : Brazzaville, Massengo, Djiri, 02, rue Nkounkou Pierre,
CG-BZV-01-2023BI 3-00004
-République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-sept septembre deux mil vingt-deux, reçu par Maître Merveille Bienvenue LEHO DIBANTSA domiciliée en l'Office Notarial de Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, sise en la résidence de Brazzaville, 01 Rue Kikouimba, Mougali, enregistré à la recette des Impôts de Mpila, folio 179 120 Numéro 4176, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à responsabilité limitée par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts ;

Objet Social: La Société a pour Objet en République du Congo et à l'étranger :
- **Secteur Tertiaire:** corps d'activités; activités auxiliaires de transports H5202: Manutention (Transit-logistique-Déménagement).

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: LEM — Services S.A.R.L.U.

Siège Social: Le siège social est fixé à

Brazzaville, 02 Rue Nkounkou Pierre Massengo, Djiri, (République du Congo) ;

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA divisé en cent (100) pans sociales souscrites totalement et libérées intégralement ;

Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur MBOUBI GAMPIKA Firmin associé unique, pour une durée indéterminée.

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06 janvier 2023.

Immatriculation: La Société dénommée LEM SERVICES est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro

RCCM: CG-BZV-01-2023-B13-00004.

Pour avis

**Maître Merveille Bienvenue
LEHO DIBANTSA, Notaire**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°419/2023/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	29937 du 03-03-23	Sect P10, bloc 39; Pile 2bis (ex.12); Sup: 241,42m2	24 BIS, RUE MOUSSANA	5-BZV	NGALLA MOKOKO Santy Pancellia Pefilla
2	29779 du 27-01-23	Sect P5, bloc 14; Pile 11; Sup: 395,94m2	107, RUE MAKOTOPOKO	4-BZV	N'DAOU Demba
3	29935 du 03-03-23	Sect U, bloc 131; Pile 2bis; Sup: 157,66m2	252 BIS, AVENUE DES RAILS (QUARTIER MPILA)	5-BZV	MIMIESSE MONAMOU Florient Jile
4	29772 du 27-01-23	Sect P10, bloc 97; Pile 11 (ex.05); Sup: 200,47m2	31, RUE EWO	5-BZV	MASSA Noël Djibril
5	29392 du 09-11-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 1.600,00m2	QUARTIER KINTELE	POOL	OKANDZE DINGA Christian
6	29904 du 23-02-23	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 610,02m2	RUE SAINT ROGER LETSA (QUARTIER ACADEMIE)	9-BZV	OKOMBI Roméo Gildas
7	29848 du 10-02-23	Sect -, bloc -; Pile -; Sup: 150.000,511m2 soit 15ha00a00ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	KHAZEM Hussein
8	29850 du 10-02-23	Sect -, bloc -; Pile -; Sup: 100.473,645m2 soit 10ha04a73ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	KALASH Abbas
9	29849 du 10-02-23	Sect -, bloc -; Pile -; Sup: 100.473,645m2 soit 10ha04a73ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	DAHI Abbas
10	29847 du 10-02-23	Sect -, bloc -; Pile -; Sup: 150.000,511m2 soit 15ha00a00ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	MHEISH Bilal
11	29799 du 02-02-23	Sect J, bloc 47; Pile 01; Sup: 282,57m2	QUARTIER O.C.H HOPITAL GENERAL IMMEUBLE N°C4-4	3-BZV	MAKAYA Landry Max Didier
12	30002 du 14-03-23	Sect P16, bloc 88; Pile 02; Sup: 335,67m2	94 BIS, RUE MBE	6-BZV	MPARA ANSA Herie Elaine
13	29291 du 12-10-20	Sect U, bloc 63; Pile 15bis; Sup: 144,40m2	3, RUE MOUKONGOLO (Q. 61 NGOTALA M'PILA)	6-BZV	OSSOMBI IKANI Amedée
14	30000 du 14-03-23	Sect P9, bloc 62; Pile 9 bis (ex.14); Sup: 335,11m2	73 BIS, RUE BALLOYS	5-BZV	Pharmacie CHRIST LA PERSEVERANCE
15	30025 du 20-03-23	Sect P1, bloc 43; Pile 2; Sup: 656,40m2	4 BIS, RUE BANZIRIS	3-BZV	OSSOBA André ; OMBET Macaire Sylvain. et OMBET Flore
16	29515 du 13-12-22	Sect P7suite, bloc 62; Pile 23; Sup: 408,53m2	17, RUE CELINE NGOUABI (Q. DIX MAISONS)	4-BZV	NZIKOU PEMBE Isia Rech
17	29868 du 15-02-23	Sect P3, bloc 14; Pile 13; Sup: 215,00m2	83 BIS, RUE KOUYOUIS	3-BZV	TOURE Moustapha
18	29838 du 09-02-23	Sect P10, bloc 83; Pile 07; Sup: 303,89m2	48, RUE MPANGALA	4-BZV	OBOA Dosithee Florian Ferreol
19	29897 du 21-02-23	Sect P1, bloc 51; Pile 22bis (ex.18); Sup: 149,50m2	4 BIS, AVENUE MAYA-MAYA	3-BZV	LECKONZA Serge
20	29910 du 28-02-23	Sect P4, bloc 29; Pile 18bis (ex.9bis); Sup: 163,84m2	57 BIS, RUE FRENCEVILLE	4-BZV	BAYENI née TSETOU OKIMOKIMA Emmanuelle P. N.
21	29880 du 17-02-23	Sect P13C, bloc 22 ; Pile 02qnter ; Sup: 172,26m2	52, AVENUE MAYAMA (EX. RUE ABIA) CITE DES 17	7-BZV	MAHINDOU née ANGAMA Zaria Frida Ortiley
22	29373 du 07-11-22	Sect P6, bloc 37 ; Pile 01bis ; Sup: 183,10m2	166, RUE LENINE	5-BZV	TABAKA MORAKAMBA Lidia Eve Jocelyne
23	29853 du 13-02-23	Sect AT, bloc 22 ; Pile 10 et 11 ; Sup: 794,00m2	84 ET 86, RUE NKOUA EDOUARD (QUARTIER LA BASE)	4-BZV	KAMA Ayoua Désiré
24	29457 du 25-11-22	Sect -, bloc - ; Pile 6 ; Sup: 400,00m2	QUARTIER 2 NGAMBIO	POOL	MANKOU Raissa
25	30016 du 17-03-23	Sect P9, bloc 61 ; Pile 20 (ex. 08) ; Sup: 537,38m2	49, RUE BALLOYS	5-BZV	Enfants KOUAKOUA
26	29771 du 27-01-23	Sect P12, bloc 66 ; Pile 14 (ex.25) ; Sup: 178,81m2	25, RUE BONGA	6-BZV	Enfants ATIPO IBARA
27	29717 du 17-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup: 400,00m2	QUARTIER CASE BARNIER (SADELMI)	7-BZV	NGOUASSA MOUSSOUNDA Franck Gérald
28	29865 du 15-02-22	Sect P1, bloc 41 ; Pile 07 (ex.9) ; Sup: 479,65m2	3, RUE MBAKAS	3-BZV	GAMBI HAMADI
29	30003 du 13-03-23	Sect P13C, bloc 142 ; Pile 16bis ; Sup: 203,41m2	20, RUE MALEKE	7-BZV	KOULANDA TSATSA Emilienne
30	27566 du 25-08-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup: 410,60m2	5, RUE ALAIN KASALO (Q.BILOLO-ACADEMIE)	9-BZV	TSOULANKIE Patricia Rosine
31	30005 du 15-03-23	Sect -, bloc - ; Pile 9 ; Sup: 203,18m2	QUARTIER 9 UNIVERSITE D.S.N	POOL	OSSETE Charnel
32	29864 du 15-02-23	Sect P13C (ex.P13), bloc 150; Pile 6 (ex.2084); Sup: 199,69m2	3 BIS, RUE DJOUELI	7-BZV	MOKOKO Fredy Cyriaque
33	29968 du 08-03-23	Sect P8, bloc 129 ; Pile 15 (ex.8) ; Sup: 190,57m2	99, RUE DOLISIE	4-BZV	MOHAMED Albira Essi
34	29997 du 14-03-23	Sect P13C (ex.P13), bloc 124 (ex.T) ; Pile 20 (ex.230-231) ; Sup: 1.143,76m2	RUE NGAVOUKA ET RUE BOFIL (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	BOUKADIA Marie Isabelle
35	29456 du 25-11-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup: 30.000m2 soit 3h	VILLAGE YIE	POOL	EBISSOU Bienvenu
36	29798 du 02-02-23	Sect P10, bloc 61 ; Pile 03 ; Sup: 292,80m2	38, RUE TSABA	4-BZV	IMPOUMA MBENOUÉ YAMELLEY
37	29867 du 15-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup: 401,72m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	DHOU-OSSENGUET Lucien
38	22389 du 03-11-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup: 399,95m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	PEA Franchy Charthelu
39	29415 du 15-11-22	Sect P6, bloc 25 ; Pile 10 ; Sup: 207,873m2	63, RUE MVOUTI (QUARTIER SOFFI)	5-BZV	ONDOUO Elodie Clarisse et ONDOUO Philomène
40	29870 du 15-02-23	Sect BG, bloc 84 ; Pile 03 ; Sup: 399,77m2	11, RUE MAYELA (QUARTIER 903 NKOMBO MATARI)	9-BZV	BOUMANDOUKI AMBOULOU Baruch Nerval
41	29584 du 27-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup: 623,70m2	QUARTIER CAMPENTE (PK 45)	POOL	INDAYE-DINGA Félix
42	29919 du 1er-03-23	Sect P8, bloc 11 ; Pile 19 ; Sup: 256,21m2	26, RUE KIKOUMBA	4-BZV	CHIBUZO IGBOKA Paul
43	30058 du 30-03-23	Sect B, bloc 03 ; Pile 03 ; Sup: 800,00m2	QUARTIER NKIENI (ZONE CSI OKO) GAMBOMA	PLATEAUX	TEMOINS DE JEHOVAH
44	29840 du 10-02-23	Sect P14, bloc 159 ; Pile 6 ; Sup: 447,95m2	13, RUE MOUSSAKANDA (MIKALOU)	5-BZV	MBEMBA Laudrin Steverly
45	29555 du 23-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup: 797,27m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	MAMBEKE Boucher Pélagie

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 06 avril 2023

Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

FONCTION PUBLIQUE

Améliorer la mobilisation des ressources publiques

Le ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), a procédé à l'élaboration et à la validation du référentiel commun fonction publique-budget en vue de l'harmonisation des systèmes d'information de la fonction publique et du budget. Cet outil a pour but l'opérationnalisation du système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat. La réflexion s'est tenue du 29 mars au 1^{er} avril 2023, au centre international de conférence de Kintélé, au nord de Brazzaville.

L'atelier a été ouvert par Florent Bwassi, directeur de cabinet par intérim du ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, qui était assisté de Ghislain Ebalé, représentant le coordonnateur du PRISP. Les travaux ont été placés sous la conduite de Gilles Carson Osseté Okoya, conseiller chargé des missions du ministre de la Fonction publique, qui les a aussi clôturés. La concertation a regroupé 47 experts venus des ministères de la Fonction publique, du Budget et du Contrôle d'Etat. Cet atelier a été inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration

publique relative au renforcement des capacités de gestion de la fonction publique et contribue à l'atteinte de l'indicateur des résultats visant à mesurer le pourcentage de fonctionnaires gérés dans le système intégré de la gestion des ressources humaines de l'Etat. Les échanges ont abouti à doter l'administration publique d'un document de référence commun entre la fonction publique, le budget et la solde. Ouvrant les travaux, Florent Bwassi a souligné: «Depuis fort longtemps, notre ministère éprouve d'énormes difficultés dans la gestion des ressources



Photo de famille

humaines de l'Etat. Ce qui ne permet pas une maîtrise conséquente des effectifs et de la masse salariale et aussi une réduction des délais de procédure en la matière. Pour mettre un terme à cet état de fait, il a été jugé nécessaire de créer un instrument efficace, moderne et intégré de gestion administrative et financière des ressources humaines de l'Etat qui consacre la gestion rationnelle et automatisée de la carrière des agents de l'Etat, depuis leur recrutement jusqu'à leur retraite» Clôturant la concertation, Gilles Carson Osseté Okoya, en remerciant les participants pour les résultats atteints, a déclaré: «L'outil de gestion des ressources humaines pour l'Etat a été voulu par le Gouvernement afin d'assurer une gestion efficiente et intégrale des effectifs et une maîtrise de la masse salariale de la fonction publique».

Philippe BANZ

EDUCATION

Dialogue sur les ressources éducatives libres (REL)

L'UNESCO, par le truchement du Projet ressources éducatives en collaboration avec le ministère de l'Enseignement primaire, a organisé du 11 au 13 avril dernier à Brazzaville, un séminaire sur le dialogue stratégique relatif aux ressources éducatives libres. Ce séminaire a été financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par l'UNESCO et l'Institut français du Congo (IFC). La cérémonie d'ouverture a connu la participation de Fatoumata Marega, représentante résidente de l'UNESCO au Congo, et de Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation.



Les officiels et les participants

Les «REL» sont les matériels d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur tout support numérique ou autre, qui résident dans le domaine public ou qui ont été publiés sous une licence ouverte permettant l'accès gratuit, l'utilisation, l'adaptation et la redistribution par d'autres sans restriction ou avec des restrictions limitées.

Pendant trois jours, les participants ont élaboré un projet de stratégie nationale sur les «REL» au Congo à travers des échanges entre les acteurs nationaux et les experts. Des échanges qui ont porté sur le processus et la problématique d'acquisition des ressources éducatives. C'était aussi l'occasion de promouvoir la production, la diffusion et la mutualisation des ressources éducatives libres comme outils de renforcement d'un apprentissage de qualité.

Pour madame Fatoumata Marega, il est nécessaire de traduire les ambitions de développement des «REL» pour assurer la transformation de l'éducation et son amélioration. Le ministre Jean Luc Mouthou, pour sa part, a évoqué l'importance des ressources éducatives libres en ce sens qu'elles favorisent l'innovation éducative.

A noter que l'état des lieux des ressources éducatives réalisé lors de la première phase du projet ressources éducatives a permis de recenser mille

DROITS DE L'HOMME

Mise en œuvre de la lettre de l'initiative pour la forêt d'Afrique centrale

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé «Chaîne d'approvisionnement zéro déforestation et marché financier», l'Agence norvégienne pour le développement (NORAD) avec l'Observatoire congolais des droits de l'homme, en partenariat avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), sous la facilitation du forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), ont organisé le vendredi 31 mars 2023 à Brazzaville un atelier ayant pour thématique l'appropriation de la lettre d'intention du CAFI par les membres des associations représentant les différents domaines environnementaux de la société civile. Cet atelier s'est déroulé sous la coordination de Mme Nina Cynthia Bilongo, chargée des ressources naturelles et des droits des communautés à l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH). Il a été animé par M. Wussika Chérubin Brice, secrétaire permanent de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI).

Ce cadre de concertation se fixe huit objectifs parmi lesquels, la promotion d'une bonne gestion des ressources naturelles, en préservant la forêt. Il est une coalition des donateurs comme l'Union Européenne, la Norvège, la France, l'Allemagne, le Royaume Uni, les Pays-Bas, la Belgique, le Cameroun, la République Centrafricaine, la R.D. Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo. La coalition a été créée en septembre 2015, lors du sommet des Nations Unies pour le développement durable, afin de mettre en œuvre la lettre d'intention de l'initiative pour la forêt d'Afrique centrale. Au total, douze ministères sont concernés dans ce projet CAFI, parmi lesquels, l'Aménagement du territoire, l'Agriculture, l'Economie forestière, le Développement durable.

Sur Dix-huit projets à réaliser au cours de cette année, rien n'est encore visible sur le terrain, à cause de la lenteur administrative et des procédures de mise en œuvre, a déploré M. Wussika.

Pascal BIOZI KIMINOU

trois-cent soixante-onze (1371) ressources éducatives mutualisables au Benin, au Burkina Faso, à Madagascar, au Sénégal et au Togo disponibles pour différentes disciplines comme: le français, les mathématiques, la physique-chimie et les sciences de la vie et de la terre. Cependant, leurs conditions de mutualisation restent très peu précises à l'exception de celles proposées par Madagascar.

Rode LENGA (Stagiaire)

FUNERAILLES

Edith Seye Bena Mikolo inhumée à Mouyondzi

Décédée le 5 avril dernier à Paris, en France, Edith Seye Bena Mikolo, fille de l'ancien ministre, ancien sénateur Justin Mikolo-Kinzounzi et grande sœur de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a été portée en terre jeudi 13 avril 2023 à Mouyondzi sur sa terre natale, dans le département de la Bouenza. Elle a succombé dans la semaine pascale après une longue maladie. Son inhumation a eu lieu dans la stricte intimité au domicile familial de Moubombo.



Edith Seye Bena Mikolo a pleinement aimé la vie et les siens

Les obsèques d'Edith Seye Bena Mikolo ont drainé des foules à Mouyondzi, venues des quatre coins du Congo et de l'étranger. Le recueillement s'est déroulé aux sons et rythme du terroir interprétés par le groupe tradi-moderne Kilomb'Kia Mpala. Entre autres, on a vu défiler: officiels; cadres et agents du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat et de celui de la Santé et de la population; élus locaux de la Bouenza et du Niari; la Fédération Bouenza et les Comités PCT Mouyondzi et Poto-Poto (Brazzaville); les représentants d'autres formations politiques. Mais aussi, les associations MTR Mbong'Baatu et Kiyengi auxquelles appartenait la défunte; le Conseil consultatif des sages de Mouyondzi et de Dolisie; les enfants du quartier chic de Makélékélé à Brazzaville; la Force montante congolaise (FMC).

Autre temps fort de la cérémonie: le culte œcuménique concélébré par le pasteur Jean Claude Moundélé, représentant de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) à Mouyondzi et l'abbé Ghislain Ngamouna, curé de la paroisse Saint Charles Lwanga de Mouyondzi qui a bien connu la défunte. Il a commenté la Parole de Dieu tirée de la lettre de Saint Paul apôtre aux Romains (Rm 8, 10-16). Puis, Karine Noëlle Mouketo Mikolo, l'une des sœurs de la disparue a lu sa biographie. Première femme ingénieur dans le domaine pétrolier au Congo, Edith Seye Bena Mikolo était agent de la Congolaise de raffinage (CORAF), et a été décorée pour les services rendus à la nation. Troisième d'une fratrie de neuf enfants, elle est née le 23 septembre 1965 à Brazzaville. Avant son évacuation sanitaire en France, elle avait été admise à l'hôpital de référence de Makélékélé à Brazzaville que dirigeait sa sœur le Dr Annick Berthe Hemse Mikolo, puis dans une clinique de la place. Plusieurs personnalités ont fait le déplacement de Mouyondzi pour assister aux funérailles d'Edith Seye Bena Mikolo. Parmi elles, Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi; Jules Monkala Tchoumou, préfet de la Bouenza; Martin Mbéri, secrétaire permanent du Conseil national du dialogue; Rigobert Maboundou, ancien ministre; les députés et sénateurs dont Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou du bureau de l'Assemblée nationale; Joseph Yedikissa Dadié du bureau du Sénat et Kaya Magane; le juge suprême du tribunal de grande instance de Brazzaville. On a noté également la présence des autorités locales. C'est Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat qui a ramené la dépouille de sa grande au Congo, le 9 avril à Pointe-Noire, où elle a été déposée à la morgue. Une veillée mortuaire a été organisée au domicile de la défunte au quartier Songolo. Le 12 avril, le cortège funèbre a quitté Pointe-Noire pour Mouyondzi, après avoir été salué par le Conseil consultatif des sages des pays de Mouyondzi, originaires de Kingoue, Mabombo, Mouyondzi, Tsiaki, Yamba.

Femme leader, membre du Parti congolais du travail (PCT), Edith Seye Bena Mikolo repose désormais au village Moubombo, à Mouyondzi.

Aristide Ghislain NGOUMA

PRICEWATERHOUSECOOPERS CONGO

Société anonyme avec Conseil d'administration au capital de 36.000.000 de Francs CFA

Siège social: 88, avenue du Général de Gaulle
B.P.: 1306, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2003-B14-00040

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale à caractère mixte en date, à Douala (Cameroun), du 30 décembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 28 mars 2023, Sous le n02464, folio 61/39, les actionnaires de la société ont notamment décidé, à titre extraordinaire, la poursuite des activités de la société.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00228 en date du 05 avril 2023.

Pour avis,
Le Conseil d'administration

PRICEWATERHOUSECOOPERS TAX & LEGAL

Société anonyme avec Conseil d'administration au capital 60.000.000 Francs CFA

Siège social: 88, avenue du Général de Gaulle
B.P.: 1306, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-1949- B14-00038

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale à caractère mixte en date, à Pointe-Noire, du 30 décembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 10 février 2023, sous le n0098, folio 29/53, les actionnaires de la société ont notamment décidé, à titre extraordinaire, la poursuite des activités de la société. Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00087 en date du 14 février 2023.

Pour avis,
Le Conseil d'administration

SCORE CONGO

Société ANONYME

Capital: 5.500.000.000 Francs CFA

Boulevard Général Charles DE GAULE

RCCM CG-BZV-2003- B14- 00068 (Ancien RC BZV 03 B 1636)

Siège social: Avenue Amilcar CABRAL

B.P: 2495 Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Par décision d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du trente juin deux mil vingt et deux, les actionnaires de la Société SCORE CONGO ont décidé de :

- Approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Affecter le résultat de l'exercice aux comptes de report à nouveau ;
- renouveler le mandat de l'Administrateur Monsieur Adnan HOUDROUGE et PCA pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de 2027 ;
- renouveler le mandat de Monsieur Jacques RIVIERE, en qualité de

Directeur Général Adjoint, pour une durée d'une (1) année six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de 2022 ;

Dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2022 :

- D'approuver la cession partielle du fonds de commerce la FNAC à la société CITY SPORT CONGO

Pour avis

J2S CABINET CONSEIL
Jeannine SAGHI SANA TOMA
CONSEIL JURIDIQUE & FISCAL
AGREE CEMAC sous le N°CF N° 054

CITY SPORT CONGO

Société A Responsabilité Limitée

Capital: 208.000.000 Francs CFA

RCCM CG-BZV-01-2010-B20-00007 (ancien CG /PNR/08 B 636)

Siège social: Boulevard Général Charles DE GAULE

B.P: 1768; Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Par décisions d'une Assemblée Générale Mixte en date du douze septembre deux mil vingt et deux, les associés ont décidé:

En Assemblée Générale Ordinaire:

- D'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- De renouveler le mandant du gérant, Monsieur Jacques RIVIERE ;

En Assemblée Générale Extraordinaire:

- De procéder à l'extension d'activités par l'acquisition partielle du fonds de commerce la FNAC comme nouvel établissement secondaire dans l'espace du Centre Commercial CASINO à Brazzaville ;
- De modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social.

Pour avis

Jeannine SAGHI SANA TOMA
CONSEIL FISCAL AGREE CEMAC
J2S CABINET CONSEIL
Sis à Pointe-Noire, Av de La Base

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU NOTAIRE

B.P: 4866, téléphone: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32

112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,

Face Laboratoire de Total.

E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 22 décembre 2022, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée APMJ CONSULTING & SERVICES-SARL, aux caractéristiques :

- **Dénomination:** APMJ CONSULTING & SERVICES-SARL
- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée.
- **Capital social:** 1.000.000 F CFA.
- **Siège social:** Pointe-Noire 04, Avenue Zéphirin LASSY, centre ville, téléphone: (00242) 05 551 75 31.
- **Objet social:** Prestation de services; mise à disposition du personnel; assistance en gestion; formations; commerce.
- **Durée:** 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.
- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le numéro 2489, Folio 249/2 du 26 décembre 2022.
- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le n° CG-PNR-01-2023-B-00179 du 06 février 2023.
- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° CG-PNR-01-2023-B12-00021 du 06 février 2023.
- **Gérance:** Monsieur N'DOSSANI MAKOUALA Gildas est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis

Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2023, enregistré au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre le 13 février 2023 sous le folio 030/43 n° 1143, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);

Dénomination sociale: LEO PLUS CONGO, en sigle «L.P.C.»;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:

- La réalisation de toutes les opérations de commerce général de quelque nature que ce soit; - L'importation, l'exportation de toutes marchandises, produits, boissons et matériaux; - La vente, location des véhicules automobiles; - La prestation de services pétroliers on shore ou offshore et autres activités connexes; - La manutention, le transport, le transit et le dédouanement de tous marchandises et matériaux divers; - La création, l'acquisition, la location ou location-gérance de tous fonds de commerce; - La gestion des patrimoines, des immeubles; - Le financement des projets

ou micro-projets; - La fourniture de biens, produits, matériels et équipements relatifs à la réalisation de travaux industriels et tertiaires.

Et, généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Siège social: Pointe-Noire, Centre-ville Côte Sauvage, enceinte Ets Hôtel Logis Manthey ;

Durée: Quatre-Vingt-Dix-Neuf (99) ans ;

Capital social: Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA ;

Gérant: Monsieur LOUHOUAMOU BOUALA Yann Leonce né le 22 septembre 1985 à Pointe-Noire, République du Congo, est nommé en qualité de premier Gérant, pour une durée indéterminée.

Immatriculation: Au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro: CG-PNR-01-2023-B-00348.

Pour avis,
Le Gérant

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ildo POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 06 631 14 17,

A, suivant acte authentique reçu le six mars deux mille vingt-trois, enregistré folio 054/7 n°2189, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Dénomination: «CREL-VICTOR SARL»;

Objet:
Activité principale:
*Transit;

Activités secondaires:
* Consignation;
* Mise à disposition du personnel ;

- * Gardiennage ;
- * Location véhicules et transport des marchandises ;
- * Ravitaillement des navires.

Capital: UN MILLION (1.000.000).

Siège: Pointe-Noire, 148, rue PANZOU, quartier Centre-ville ;

Gérance: Monsieur Etienne Droctovée THYS-TERE, né à Pointe-Noire, le vingt-huit janvier mil neuf cent soixante-quatorze, demeurant à Pointe-Noire, quartier Koufoli.

R.C.C.M.: CG-PNR-01-2023-B12-00057.

Pour avis,
Le Notaire.

POESIE

Prince Arnie Matoko sublime l'amour dans "Et si je t'aime"

L'écrivain et poète Prince Arnie Matoko a présenté et dédié son nouvel ouvrage intitulé: "Et si je t'aime". Un recueil de poèmes de 72 pages publié en 2023, aux Editions Renaissance Africaine. C'était au siège de L'Harmattan-Congo-Brazzaville, samedi 15 avril, devant de nombreux férus de la littérature.

Cet ouvrage, a souligné l'écrivain Ramsès Bongolo, "est dans la comparaison sublimée, il confère une valeur esthétique supérieure à l'élue de son coeur. L'écrivain qui interfère avec le magistrat donne libre cours à son génie, il laisse son talent s'exprimer sans entrave. Comme "Dans vient me consoler ce soir", page 13. "Dans garde-toi de m'offenser", page 29, mue par l'expérience de l'amour, il prodigue les conseils. Consommer un amour vrai et frais est son souci majeur. Bref, constitué d'une trentaine de poèmes, "Et si je t'aime" décrit non pas seulement les interrogations qui pourraient subvenir, si l'amour se suivait, mais surtout, la propre façon d'aimer de l'auteur. Ce recueil est aussi, l'exposition de sa fantaisie affectionnelle, de son auto-riktion sentimentale, ses attentes, ses craintes, ses motivations... Il est également l'expression d'un engagement sans faille vers cette dulcinée, délibérément ou circonstancielle nommée Ma bien-aimée..."

Faisant l'autopsie du livre, Winners Franck Palmers, écrivaine a dit: "Nous constatons une multiplicité de titres consacrés au lexical de l'amour. Le poète

insiste sur la beauté de sa dulcinée et sur la beauté lumineuse des ses yeux. Ce livre est un véritable onde à l'amour".

"Il a été écrit pour qu'il soit comme un référentiel pour tout homme amoureux, pour tout homme qui sait dire après avoir séduit une âme soeur les mots. Il est une véritable leçon d'amour et de vie, les lecteurs peuvent s'en servir comme livre de chevet. En parlant à sa dulcinée, l'auteur parle en réalité à l'humanité, le chant de l'amour", affirme l'écrivain Pierre Ntsemou.

Donnant son ressenti, l'écrivain Matoko a rappelé: «L'essence et l'existence même de l'architecture de la vie humaine est subordonnée à l'amour. C'est pourquoi, je me fais comme chanteur de l'amour. Ce que j'écris ici en vérité n'est pas simplement le reflet de ma propre vie, par déduction, elle peut concerner chacun de nous, mais il ya aussi une part de réalité. Je suis parti d'un pont de réalisme pour bâtir ou construire cette oeuvre, c'est en réalité celle qui a profondément marquée ma vie. Et quoi de plus beau que d'honorer celle qu'on aime».

Pour faire complet, l'écrivain s'est fait le luxe de déclamer un poème titré: "Pour toi, je volerai",



Prince Arnie Matoko

pour rester dans l'intimité de son écriture. Du titre de son livre, a-t-il dit, "il est un ensemble de questionnements, d'interrogations, de soulèvement des pensées, et parfois aussi de craintes parce que sur la terre l'amour n'est pas parfait".

Intervenant, l'abbé-écrivain Aubin Banzouzi, grand critique littéraire, a fait une observation: "Devant l'amour on ne se pose pas des questions, mais on s'étonne. Il ya des années, nous avons eu Yaoundé 72, et aujourd'hui nous avons Brazza avec 72 pages qui exhale l'amour. Yaoundé 72 nous a donné un Congo champion d'Afrique, et aujourd'hui, nous avons un Congo champion du monde en amour. je suis venu pour défendre l'amour à travers l'exhaltation, la promotion de ce livre. Et mon mot loin d'être une homélie, est un mot qui serait prophétique. Dans nos



Le recueil des poèmes

paroisses, nous avons beaucoup de paroissiens qui reçoivent des sacrements, mais peu s'engagent dans le mariage".

Nous sommes dans un monde, a-t-il rappelé, «où on exhale un certain amour contraire à la bible, et on n'en a institutionnalisé en mariage. Le mariage gaie qui est incompatible à la bible, à la foi chrétienne, à l'amour car, c'est une violence, un crime contre la bible, contre Dieu et contre la civilisation humaine».

Magistrat et enseignant à l'Université Marien Ngouabi et dans d'autres établissements, Prince Arnie Matoko, auteur d'une dizaine de livres, a été gratifié du "Prix Mila du livre Francophone 2022", décerné à Abidjan à travers son livre: "Entre les lignes du silence", prix qu'il s'est fait le plaisir de présenter.

Alain-Patrick MASSAMBA

VIENT DE PARAITRE

"Libérer les Talents: Le Manifeste de la Nouvelle École pour un Réveil Éducatif" de Serge Armand Zanzala



La couverture du livre

Dans ce livre inspirant qui est dédié au Premier ministre congolais, Anatole Collinet Makosso, nous lui adressons un appel passionné pour transformer le système éducatif du pays et libérer le potentiel des jeunes générations.

À travers une analyse approfondie et des idées novatrices, nous mettons en lumière les défis actuels du système éducatif congolais et proposons une vision audacieuse pour une Nouvelle École qui donne vie aux talents

qui sommeillent en nos enfants. Nous partageons notre conviction profonde que chaque enfant a le droit de recevoir une éducation de qualité, inclusive et adaptée à ses besoins individuels, et proposons, par ailleurs, des approches innovantes et pragmatiques pour améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation, en mettant l'accent sur la valorisation des talents et des compétences des apprenants."

S.A.Z

AVIS DE VENTE

Vente de la parcelle de dimension 20mx20m à Mougali vers l'avenue Boueta Mbongo, Brazzaville.

Prix abordable

Contact:

06 976 58 36 / 06 610 92 01

JOURNEE MONDIALE DE L'ART

Renforcer les liens entre les créations artistiques et la société

La Journée mondiale de l'art a été commémorée le 15 avril dernier à travers le monde, sous le thème: "Vitr art nouveau". Cette journée contribue à renforcer les liens entre les créations artistiques et la société, à promouvoir une meilleure prise de conscience artistique, et à mettre en valeur la contribution des artistes au développement. Cette journée dont la proclamation a eu lieu, lors de la 40e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2019, est également un moment idéal pour célébrer la créativité et apporter de la joie aux autres.



Une exposition des tableaux d'un artiste congolais

L'art couvre un large éventail et se présente sous différentes formes. Le philosophe Friedrich Hegel avait classé les arts dans six catégories: architecture, sculpture, peinture, danse, musique et poésie. En 1911, le cinéma a été ajouté au 7e art. L'art nourrit la créativité, l'innovation et la diversité culturelle pour tous les peuples du monde, et joue un rôle important dans le partage des connaissances et encouragement de la curiosité et du dialogue.

Pays aux relents culturels reconnus, le Congo compte un certain nombre d'artisans qui gagnent leur vie grâce à cet art. Nous avons échangé avec certains d'entre eux

dans leurs différentes galeries, ils nous ont avoué que les achats de leurs produits se font par période.

"Je ne peux pas vous dire que les achats se font à 100%. Les choses marchent assez bien. Raison pour laquelle, nous ne baissons pas les bras et nous continuons à travailler. Mais, seulement, c'est un travail qui est périodique, il y a des moments où les clients viennent. Pendant la période des vacances ça semble marcher parce qu'il y a beaucoup de vacanciers qui viennent acheter. A Brazzaville, il est difficile de trouver un objet d'art dans des maisons. Parmi nos difficultés, je peux citer le fait que les clients qui achètent un objet chez nous à dix mille francs, se le voit parfois taxé à vingt mille à l'aéroport, et cela les démotivent à revenir.

De même, les expositions ne sont plus organisées, et pourtant se sont des espaces qui permettent aux artistes de bien s'exprimer", a déclaré l'artiste Papi M.

Pour l'artiste Jacques I., l'achat du matériel constitue un casse-tête: "Nous éprouvons des difficultés pour acheter le matériel. Nous avons l'habitude de voyager un peu partout, en Europe surtout, pour acheter du matériel, mais depuis un bon moment, notamment depuis 2014, il n'y a plus de voyages, après il y a eu la Covid, se sont des problèmes".

Notons que le 15 avril est aussi une date choisie en l'honneur de l'anniversaire de Leonard De Vinci, l'un des célèbres peintres au monde.

A.-P. M.



ANNONCE LEGALE BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de 503.295.000 FCFA

Siège social: Avenue de Loango

BP: 616 Pointe-Noire

CONGO

RCCM: CG-PNR-01-1962-B14-01512 Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date, à PointeNoire du 13 juin 2022, enregistré à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire Centre), le 21 juillet 2022, sous le numéro 6246, folio 136/25, les actionnaires ont notamment décidé de:

- 1- Renouveler jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 les mandats des administrateurs ci-après:
 - Monsieur PHILIPPE LABONNE;
 - LA SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE;
 - LA SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES.
- 2- Renouveler pour une nouvelle période de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, les mandats de:
 - LA SOCIETE GKM en qualité de COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE;
 - Monsieur André GOMEZ GNALI en qualité de COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT.

Dépôt dudit procès-verbal a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis

L'Assemblée Générale

Etude de Maître Salomon LOUBOULA

Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, Résidence Les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Camp 15 Août) - Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (00242) 06 677 89 61 / 05 390 64 07

E-mail : salomonlouboula@gmail.com/salomonlouboula@etudes-notaires.com

ANNONCE LEGALE

SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO

Ayant pour nom commercial « CIMET SA »
Société Anonyme avec Administrateur Général Au Capital de 100.000.000 FCFA
Siège social : Dolisie à la Préfecture du Niari, Département du Niari, République du CONGO. - RCCM : CG-DIS-01-2023-B14-00001.

CONSTITUTION

Par acte notarié du 06 Mai 2022 reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, enregistré à Brazzaville, Bacongo, le 1er Juin 2022, sous F°097/6, N°0915, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société Anonyme avec Administrateur Général.

- Dénomination : La société a pour dénomination « SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO », ayant pour nom commercial « CIMET SA »

- Objet : Cette société a pour objet sur l'étendue du territoire de la République du Congo et à l'étranger :

* La production et commercialisation du ciment, du clinker et autres produits telle que la chaux hydraulique et tous produits telle que la chaux hydraulique et tous produits dérivés ;

* Participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, le compte à demi, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

- Durée : La « SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO », ayant pour nom commercial « CIMET SA » est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

- Siège social : Le siège social est fixé à Dolisie à la Préfecture du Niari, Département du Niari, République du CONGO.

- Capital : Le capital social est fixé à 100.000.000

FCFA correspondant à 1.000 actions sociales de 10.000 FCFA chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement, numérotées de 1 à 10.000, attribuées à l'ETAT Congolais, représenté par le Ministre Antoine Thomas Nicéphore FYLLA SAINT EUDES, en rémunération de son apport ;

- Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office à Brazzaville, le 06 Mai 2022, enregistrée à Brazzaville, Bacongo, le 1er Juin 2022, sous F°097/3, N°0912, il a été constaté que toutes les actions souscrites en numéraire ont été libérées intégralement ;

- Administration : aux termes du Procès-verbal des premières décisions ordinaires de l'actionnaire unique en date du 06 Mai 2022 Monsieur LOUFOUA Pierre Narcisse, né le 15 Janvier 1965 à Mossendjo, domicilié à Brazzaville, Rue Bakoulé, Quartier Plateau des 15 ans, Mougali, République du Congo, titulaire d'une Carte Nationale d'Identité délivrée à Brazzaville, le 19 Février 2021, sous le n°1211650004172-BZ0421P42K34W-03, de nationalité congolaise, est nommé en qualité de premier Administrateur Général de la société pour une durée illimitée, avec tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

- Dépôt légal des actes constitutifs a été entrepris le 09 Mars 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Dolisie par les soins du Notaire soussigné.

- Immatriculation : La « SOCIETE DES CIMENTS DE TAO TAO », ayant pour nom commercial « CIMET SA » a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dolisie, le 09 Mars 2023 sous le numéro RCCM : CG-DIS-01-2023-B14-00001 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale
Le Notaire
Maître Salomon LOUBOULA.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242) 06.540.59.45 / 04.418.20.81, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

SOCIETE LYBIAN AFRICAN INVESTMENT COMPANY EN SIGLE

« LAICO-BZV »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 1.580.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: avenue Auxence Ickonga, centre-ville, Brazzaville.
RCCM : CG/BZV/08 B 1022
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société dénommée « LAICO-BRAZZAVILLE » S.A., en date à Tripoli (Libye) du trente et un mars deux mil vingt-deux, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 22 mars 2023 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 23 mars 2023, sous Folio 057/8, n°1296.

L'ordre du jour portait sur six (06) points, à savoir :

- 1- Examen et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- examen du rapport du conseil d'administration de la société transmis à l'Assemblée Générale des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ;
- 3- examen et adoption du rapport du commissaire aux comptes des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ;
- 4- adoption des états financiers et affectation des résultats des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ;
- 5- nomination du commissaire aux comptes ;
- 6- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 mars 2023, sous le numéro 23 DA 40.

Fait à Brazzaville, le 13 avril 2023

Pour insertion
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°003/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	12909 du 14/11/2022	Pille(s) 04	Bloc : 142	Section : AR	Superficie : 400,00m ²	VOUNGOU	03	MAHOUNGOU Félix
2	12882 du 02/11/2022	Pille(s) 25	Bloc : 150	Section : X	Superficie : 189,15m ²	Quartier Mounyondzi	03	TSO Aristide
3	12070 du 11/08/2022	Pille(s) 03	Bloc : 01	Section : AE	Superficie : 472,00m ²	SIAFOUMOU (Famille PENG)	05	BAKOUMA née SIKOU Lydie Rosine
4	12797 du 27/09/2022	Pille(s) : 02	Bloc : 167	Section : CN	Superficie : 450,00m ²	VINDOULO	04	YAMENI MAJUSTO Armand
5	12805 du 29/09/2022	Pille(s) 29 bis	Bloc : 40	Section AC	Superficie : 330,96m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	NIOKOL MAONDZI Cherry Chancel
6	11688 du 07/02/2022	Pille (s) 06	Bloc : 46	Section : W	Superficie : 300,00m ²	FOND TIE-TIE (Marché de la liberté)	03	SOCIETE IMMOBILIER (SCI-SIA)
7	11621 du 10/01/2022	Pille (s)08 bis	Bloc : 132	Section : AI	Superficie : 361,00m ²	MAKAYABOU	05	BOUCKOULO Maurice Grady Lucas
8	11834 du 26/04/2022	Pille (s) 03	Bloc : 121	Section : AF	Superficie : 542,33m ²	SIAFOUMOU	05	OTSASSO Emmanuel André Séraphin
9	11505 du 15/11/2021	Pille(s) 07	Bloc : 63	Section : AF	Superficie : 50000m ²	SIAFOUMOU	05	BOUITY née MAFOUANA NDOSSI Blanche Evelyne
10	12879 du 31/10/2022	Pille(s) 06	Bloc : 41	Section : AE	Superficie : 469,44m ²	SIAFOUMOU	05	BAKOULO née MAKOUZOU Stella Nicole
11	10907 du 25/01/2021	Pille(s) 02	Bloc : 154	Section : T	Superficie : 262,44m ²	TIE-TIE	03	DOUCOURE Demba
12	13013 du 24/01/2023	Pille (s)01 à 10	Bloc : 138	Section : ACV7	Superficie : 4000,00m ²	LUVUITI (File Tchigangoungou T)	LOANGO	MOUANOU Jean Michel
13	12979 du 29/12/2022	Pille (s) 01	Bloc : 79	Section : ACM2 5eT	Superficie : 500,00m ²	VINDOULO (File Tchifoungou)	04	PANDZOU Auguste Fall Houssein
14	12165 du 13/09/2022	Pille (s) 24	Bloc : 92	Section : AR	Superficie : 400,00m ²	VOUNGOU	03	NGOMA Mélanie
15	12058 du 08/08/2022	Pille(s) 05	Bloc : 428	Section : ABWII	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	MPIKA MAFOUMBA Rebellin
16	12957 du 16/12/2022	Pille(s)09	Bloc : 140	Section : AL	Superficie : 279,31m ²	LOANDJILI (CEG MOE POATY)	04	ITOUA GATSE Crépin
17	12956 du 16/12/2022	Pille (s) 07	Bloc : 141	Section : AL	Superficie : 384,77m ²	LOANDJILI (CEG MOE POATY)	04	ITOUA GATSE Crépin
18	12908 du 14/11/2022	Pille (s) 01	Bloc : 135	Section : K	Superficie : 300.m ²	MBOTA ROCK	04	YOBA Nunez Antoine
19	12857 du 19/10/2022	Pille (s) 41 et 45	Bloc : 13	Section : C	Superficie : 546,35m ²	SONGOLO	05	La Société ETABLISSEMENT NOOR SARLE
20	12984 du 03/01/2023	Pille (s)05	Bloc : 158	Section : CG	Superficie : 750,00m ²	KOUFOLI(Famille Tchinioka)	05	BAMBA Polycarpe Michelle
21	11606 du 03/01/2022	Pille (s) 01 Bis	Bloc : 149	Section : AB	Superficie : 326,70m ²	SONGOLO	05	NGAMBOU IBE Geffray Noni
22	12964 du 19/12/2022	Pille (s) 06	Bloc : 07	Section : CJ2	Superficie : 440,00m ²	MONT KAMBA(Famille Loussimina)	04	HUGUESCH HOLY Emeraude Amethyste
23	12995 du 13/01/2023	Pille (s)01	Bloc : 52	Section : BZ2	Superficie : 500,00m ²	TCHIBALA	05	MALONDA Jeanne
24	12996 du 13/01/2023	Pille (s) 01	Bloc : 58	Section : BZ	Superficie : 500,00m ²	TCHIBALA	05	EBONDZIBATO Gabin Venceslas
25	13062 du 15/02/2023	Pille(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m ²	Village SOULOU(LOANGO)	LOANGO	MAVOUNGOU Florent
26	13063 du 15/02/2023	Pille (s) 02	Bloc : 82	Section : X	Superficie : 150,00m ²	QUARTIER MBOUKOU	03	MAVOUNGOU Florent
27	12918 du 22/11/2022	Pille (s)06	Bloc : 45	Section : AE	Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	MAMPASSI KEBIDILA Charlène Amande
28	13069 du 17/02/2023	Pille (s) 02	Bloc : 62	Section : BC	Superficie : 150,00m ²	KM8	03	OTSOU Aline Carine
29	12886 du 03/11/2022	Pille (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m ²	DIOSSO (Famille NTSI-TSISSI)	LOANGO	DRUCK Ginette Yolande et DRUCK Pierre Henri Auguste
30	12895 du 04 /11/2022	Pille(s)05	Bloc : 91	section : ACM1	Superficie : 500,00m ²	VINDOULO (Famille Tchifoungou)	04	MPOUTOU née TSASSA Odette
31	11255 du 06 /07/2021	Pille (s)05	Bloc : 20	section : /	Superficie : 500,00m ²	BAS KOUILOU	LOANGO	ZEMEYONG Annie-Charlotte
32	12959 du 19/12/2022	Pille(s) 09 bis	Bloc : 133	section : AF	Superficie : 318,50 m ²	SIAFOUMOU	05	INKO née YAKO MESSEY-EHO Grace Carine
33	12803 du 29/09/2022	Pille(s) 04	Bloc : 58	section : S	Superficie : 36361m ²	VOUNGOU	03	MISSENGUE Daniel
34	11567 du 15/12/2021	Pille(s)01 bis	Bloc : 33	section : AG	Superficie : 200,00m ²	MATENDE	02	DJIGUE Hamed
35	11971 du 07/07/2022	Pille(s) 04	Bloc : 146	section : CJ	Superficie : 500,00m ²	VINDOULO (Famille LOUSSIMINA)		BOPELE Sylvain
36	12898 du 07/11/2022	Pille(s)19	Bloc : 27	section : AP	Superficie : 402,36m ²	LOANDJILI	04	Les Enfants DOMBI
37	12975 du 26/12/2022	Pille(s) 04	Bloc : 04 bis	section : AF	Superficie : 250,00m ²	TCHIALI	05	MBEMBA BOSSOLO C. A., M.B.C, ETSAN BOSSOLO Roch J.
38	11349 du 24/08/2021	Pille (s) 14	Bloc : 43	section : R	Superficie : 325,80m ²	Grand Marché	01	MAKOSSO- MOUINDA Jean Félix
39	11950 du 27/06/2022	Pille(s)05	Bloc : 58	section : AN	Superficie : 200,00m ²	NKOUIKOU	04	EWANGUI Céphas Fabius
40	11884 du 27/05/2022	Pille(s) 07	Bloc : 12	Section : AG	Superficie : 450,00m ²	TCHIALI	05	Rock Armel MPEMISSI WELLE et José Fernand MPEMISSI née BANTSONI MAHOUENE

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 31 Mars 2023

REFORME

Le football congolais passera pro

Pour la première fois de son histoire, le football congolais va s'engager dans la voie du professionnalisme. Mais l'éligibilité des clubs et des dirigeants pourraient être soumis à des critères drastiques, si l'on en croit Jean-Guy Blaise Mayolas, président de la FECO-FOOT (Fédération congolaise de football).

Au Congo, où le ballon rond est une passion nationale, la FECOFOOT a décidé de franchir le pas et de s'engager dans la voie du professionnalisme. C'est ce qui ressort de la session de son Comité exécutif réuni le 14 avril 2023 au siège de l'instance dirigeante du football congolais, au cours de laquelle plusieurs autres questions liées à la vie de ce sport ont été examinées par ses membres. Tous ces points étaient également inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le lendemain, 15 avril, à Brazzaville. Selon Boniface Carl Malalou, vice-président chargé des questions juridiques, une convention avec un partenaire étranger (NDLR: la société United World SA) actera le projet de professionnalisation des championnats de Ligue 1 et de Ligue 2. Elle entrera en vigueur à compter de la saison 2023-2024, pour une durée de cinq ans. "Il est convenu la mise en place d'un Comité mixte de contrôle et de gestion. Toutefois, la FECOFOOT demeure la garante de l'organisation et de la gestion des compétitions", précise le communiqué final sanctionnant les travaux.

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire qui a succédé à la session du Comité exécutif, le président Jean-Guy Blaise Mayolas a annoncé que la convention avec la



Les membres de l'AGO

société United World SA sera probablement signée en mai prochain. Dans la foulée, "le premier championnat professionnel débutera dès le mois de septembre 2023", a-t-il précisé.

Mais les exigences du cahier des charges et certaines dispositions pourraient inquiéter les dirigeants. On en saura un peu plus lors de la signature de la convention. On saura aussi si l'Etat, qui devrait suivre avec un vif intérêt le lancement du championnat professionnel, s'investira moralement et, surtout, financièrement dans cette inévitable évolution.

De nouveaux statuts pour la FECOFOOT

Par ailleurs, les membres du Comité exécutif ont été tenus informés de la finalisation du dossier relatif à la mise en conformité des statuts de la FECOFOOT avec ceux de la FIFA et les textes des Lois congolaises (une exigence du ministre des Sports qui avait menacé de suspendre les travaux de l'Assemblée générale électorale de septembre dernier). Le président Jean-Guy Blaise Mayolas a rappelé l'importance de ce dossier inscrit

dans le programme du bureau fédéral, lors de son élection en septembre 2022. Ce dossier a finalement connu son épilogue. Sauf si le ministère des Sports, qui aurait fait parvenir hors délai ses contre-propositions y trouve à redire. En effet, la mouture finale des nouveaux statuts et code électoral a été approuvée par les membres de l'Assemblée générale, après l'exposé fait par le représentant de la FIFA, Ahmed Mohamed Harraz. Reste à connaître leur contenu et les modifications apportées. L'unique éclairage d'Ahmed Mohamed Harraz a porté sur le nombre de mandats limité à trois de quatre ans.

Il a également été question au cours des deux importantes journées, du soutien financier, technique et humain que la FIFA apportera à la FECOFOOT dans le cadre du programme de développement du football baptisé "Programme Forward". De même qu'il a été approuvé le projet de recrutement d'un DTN (directeur technique national) étranger. L'appel à candidature sera lancé sous peu...

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FOOTBALL AFRICAIN

CAN U17: pas facile pour Congo!

Les Diables-Rouges U17 sont logés dans un groupe coriace, en compagnie du Sénégal, de la Somalie et de l'Algérie, le pays hôte. Alors qu'ils s'apprentent à rallier Alger pour prendre part à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de leur catégorie, ils ont reçu lundi 17 avril à leur hôtel, la visite du ministre en charge des Sports, Hugues Ngouelondélé.

Il ne sera pas facile aux Diables-Rouges de s'en sortir. Il n'empêche. Le patron du sport congolais a encouragé les poulains de l'entraîneur italien Fabrizio Cesena à représenter "valablement la nation" et leur a demandé d'"y croire et de donner le meilleur d'eux-mêmes", bref, de donner de la joie au public sportif congolais. Enfin, il les a rassurés de "la volonté



Le ministre s'adressant aux joueurs

du gouvernement de mettre les moyens nécessaires afin qu'ils ne manquent de rien."

Le capitaine des moins de 17 ans congolais, Axel Lébo, a remercié le ministre Hugues Ngouelondélé pour sa contribution à leur préparation, à travers l'organisation de plusieurs stages. "Je tiens à vous témoigner ici notre reconnaissance pour votre investissement

dans la préparation de l'équipe", a-t-il dit.

La compétition se déroulera du 29 avril au 19 mai 2023. Les Diables-Rouges entrent en lice le 30 avril face au Sénégal. Ils en découdront ensuite avec la Somalie, le 2 mai, et avec l'Algérie, le 5 mai.

G.-S.M.

FOOTBALL/ CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Lamentable Patronage Sainte-Anne!

La vingtième journée du Championnat national d'élite Ligue 1, le week-end dernier, a été marquée par le naufrage du Patronage Sainte-Anne. L'équipe est guettée par la relégation.

Plus il évolue, plus le championnat de Ligue 1 fait des malheureux. Parmi ceux-ci, Patronage Sainte-Anne ressemble fort à un navire en perdition, n'ayant plus de capitaine. Chaque week-end confirme son calvaire: six défaites d'affilée depuis le début de la phase retour. Après tant d'autres dompteurs, les Diables-Noirs l'ont tourmenté, humilié, dimanche 16 avril 2023 au Stade Président Alphonse Massamba-Débat: 2-8. Christ Toulouenga (8e, 14e et 78e), Roxy Opimbat (28e et 51e), Prince Sousou (43e), Ngatsé (78e) et Domi Massoumou (90e sur penalty) s'étant relayés au marquoir pour lui faire porter une valise lourde comme ça. C'est le dramatique octuplé du week-end dernier. Un peu trop pour une équipe chargée de souvenirs. D'où la rage des rares sympathisants qui ont bruyamment



Patronage Sainte-Anne, comme un navire en perdition (Ph. d'arch.)

réclamé des têtes. Une façon d'en appeler à une prise de conscience de tous les acteurs de cette tragédie: dirigeants (combien restent-ils au juste?), supporters, encadreurs techniques et joueurs eux-mêmes. Une équipe en perpétuelle déroute, cela interpelle...

Et pendant que ça grogne au pied de la basilique Sainte-Anne, l'AS Otohô ricane. Bien que pris à la gorge à Owando par l'AS JUK, le leader a fini par l'emporter (1-0) et caracole ((46 points) toujours à la tête du peloton.

Jean ZENGABIO

Tous les résultats: JST-

AS BNG (2-1), Etoile du Congo-CARA (0-0), AS Otohô-AS JUK (1-0), AC Léopards-FC Kondzo (2-1), V.Club-Mokanda-FC Nathaly's (0-2), AS Cheminots-Inter Club (2-2), Patronage Sainte-Anne-Diables-Noirs (2-8).

Classement officiel

1. AS Otohô (46 points).
2. Diables-Noirs (38 points).
3. Etoile du Congo (32 points).
4. JST (31 points).
5. FC Kondzo (30 points).
6. Inter Club (29 points).
7. AC Léopards (28 points).
8. AS BNG (27 points).
9. V.Club-Mokanda (23 points).
10. CARA (18 points).
11. AS JUK (16 points).
12. Patronage Sainte-Anne (15 points).
13. AS Cheminots (15 points).
14. FC Nathaly's (15 points).

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY

Tel : (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48 - E-mail : etudeniati@yahoo.fr

Etude sise, Boulevard du Général Charles de Gaulle – en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre-ville, B.P 1707 – Pointe – Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

METAL EXPORT INDUSTRIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 5.000.000 FCFA

Siège social : Pointe -Noire, Centre-ville, Avenue du général Charles DE GAULLE
immeuble RAKOTO

RCCM : CG-PNR-01-2023-B12-00054
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

ANNONCE LEGALE

Suivant Acte Authentique reçu par Maître Serge Chancel NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 23 février 2023, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire Centre sous le Folio : 054/32 N°2214 le 17 mars 2023 ; il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : METAL EXPORT INDUSTRIE

Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée.

Capital social : 5.000.000 de francs CFA.

Siège social : Pointe -Noire, Centre-ville, Avenue du général Charles DE GAULLE
immeuble RAKOTO

Objet social :

- Gestion et Export des métaux ferreux et non ferreux provenant de l'activité pétrolière ;
- Prestation des services pétroliers ;
- Prestation des services généraux, et tout autres services rattachés.

Gérant : Monsieur SANTOMENNA DONATO.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro de la formalité au registre d'arrivée : CG-PNR-01-2023-B-00383 le 27 mars 2023

Pour annonce
Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire

COMMUNIQUE

Opérateur du Centre de Services Pétroliers, ILOGS obtient le renouvellement de la certification ISO 9001: 2015 Système de Management de la Qualité, par l'organisme BUREAU VERITAS.



La SNPC (Société Nationale des Pétroles du Congo) annonce aux opérateurs pétroliers et à l'ensemble des acteurs et intervenants de cette industrie, installés au Congo et dans la région du Golfe de Guinée - Bassin du Congo, que ILOGS s.a, sa filiale spécialisée dans la logistique Oil & Gas a validé le 13 décembre 2022, le renouvellement de son certificat ISO 9001 version 2015, obtenu à l'origine en 2019.

Le domaine d'activités couvert par cette certification est le suivant :

- Chargement et déchargement des navires
- Transfert, levage, manutention
- Mise à disposition d'engins et d'équipements
- Mise à disposition d'espaces au sein du CSP
- Manutention, levage et transport hors CSP

Ethique, Respect, Discipline, Esprit d'Equipe, et Performance sont les valeurs qui animent au quotidien nos rapports professionnels et nos relations clients. Elles fondent notre engagement, socle de notre démarche Qualité.

Cette certification du Système de Management Qualité [SMQ] de ILOGS traduit le maintien des dispositions suivantes :

- Aptitude à fournir en permanence des produits et des services conformes aux exigences du client et aux exigences

légales et réglementaires applicables

- De plus grandes opportunités d'amélioration de la satisfaction du client
- Prise en compte des risques et opportunités associés au contexte et aux objectifs de l'organisme
- Aptitude à démontrer la conformité aux exigences spécifiées du système de management de la qualité.

ILOGS positionne le client au centre de son action. Cet engagement se voit confirmé par le résultat de la dernière enquête de satisfaction menée auprès de la clientèle ILOGS courant 2022, sur les rubriques suivantes :

- Application des règles HSE : Taux de satisfaction = 91,67 %
- Qualité de l'écoute: Taux de satisfaction = 83,33 %
- Qualité de nos infrastructures: Taux de satisfaction = 58,33 %
- Professionnalisme : Taux de satisfaction = 58,33 %

À propos de ILOGS.

Société anonyme avec Conseil d'administration régie par l'OHADA, ILOGS s.a. [Integrated Logistic Services] est l'opérateur du Centre de Services Pétroliers (C.S.P.) implanté dans l'enceinte portuaire de Pointe-Noire, créé par l'ordon-

nance présidentielle N° 5/99 du 10.10.1999 qui désigne la SNPC et le PAPN comme actionnaires.

Il est à noter qu'à l'origine, le modèle économique du C.S.P. est né d'un Partenariat Public-Privé entre l'État Congolais et INTELS RCO.

Terminal logistique & portuaire soumis au code ISPS, dédié à l'industrie Oil & Gas, le C.S.P. est doté d'un quai de 400 mètre linéaire dont 200 mètre linéaire présentent une profondeur bord à quai de 9 mètres avec une charge surfacique de 3T/M².

Composé de zones commerciales en synergie (zone de travaux industriels, montage et tests, zone de stockage et entreposage, zone d'activités de transport maritime, zones de bureaux etc...), le C.S.P. s'étend sur une surface de 40 ha.

Il a accueilli des opérations Heavy Lift pour le développement de grands projets tels que MOHO NORD opéré par Total E&P Congo, LIANZI opéré par Chevron Overseas Congo Limited et NENE opéré par Eni Congo, AZURITH opéré par MURPHY. Il héberge également des opérateurs pétroliers résidents dont les opérations courantes sont exécutées par ILOGS, à l'instar de PE-RENCO et de MERCURIA. Le tout, en tenant compte de la préservation de son environnement par la mise en place de barrages anti-pollution lorsque cela est nécessaire.

Aux termes de l'ordonnance, le C.S.P. est le seul lieu légalement désigné pour le transit des équipements et du matériel pétrolier au Congo. Il est à relever que ILOGS s.a. est titulaire de plusieurs agréments d'auxiliaire de transport CEMAC, notamment agent maritime, consignataire, releveur, manutentionnaire et transitaire. Ces dernières années, ILOGS a également développé ses interventions hors C.S.P. dans les bases logistiques et sur les sites de production clients, ainsi que pour des opérations de transferts et convois exceptionnels, notamment de Rig de forage. Au fil de ses 20 ans d'expérience au service de l'industrie Oil & Gas, ILOGS s.a. s'est progressivement affirmée comme le partenaire de référence dans ce secteur stratégique pour l'économie congolaise.

Plus d'informations sur le site web : www.csp-ilogs.com
Contact presse : Madame Gaëlle BATANGA : +242 06 664 86 35 | gaelle.mberi@csp-ilogs.com

CITY SPORT CONGO

Société A Responsabilité Limitée

Capital : 208.000.000 Francs CFA

RCCM CG-BZV-01-2010-B20-00007 (ancien CG /PNR/08 B 636)

Siège social : Boulevard Général Charles DE GAULLE

B.P : 1768 ; Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Par décisions d'une Assemblée Générale Mixte en date du douze septembre deux mil vingt et deux, les associés ont décidé :

En Assemblée Générale Ordinaire :

- D'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- De renouveler le mandat du gérant, Monsieur Jacques RIVIERE ;

En Assemblée Générale Extraordinaire :

- De procéder à l'extension d'activités par l'acquisition partielle du fonds de commerce la FNAC comme nouvel établissement secondaire dans l'espace du Centre Commercial CASINO à Brazzaville ;
- De modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social.

Pour avis

Jeannine SAGHI SANA TOMA
CONSEIL FISCAL AGREE CEMAC
J2S CABINET CONSEIL
Sis à Pointe-Noire, Av de La Base

CITY SPORT CONGO

Société A Responsabilité Limitée

Capital : 208.000.000 Francs CFA

RCCM CG-BZV-01-2010-B20-00007 (ancien CG /PNR/08 B 636)

Siège social : Boulevard Général Charles DE GAULLE

B.P : 1768 ; Pointe-Noire

REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Par décisions d'une Assemblée Générale Mixte en date du douze septembre deux mil vingt et deux, les associés ont décidé :

En Assemblée Générale Ordinaire :

- D'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- De renouveler le mandat du gérant, Monsieur Jacques RIVIERE ;

En Assemblée Générale Extraordinaire :

- De procéder à l'extension d'activités par l'acquisition partielle du fonds de commerce la FNAC comme nouvel établissement secondaire dans l'espace du Centre Commercial CASINO à Brazzaville ;
- De modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social.

Pour avis

Jeannine SAGHI SANA TOMA
CONSEIL FISCAL AGREE CEMAC
J2S CABINET CONSEIL
Sis à Pointe-Noire, Av de La Base